



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Caisse cantonale de chômage



Rapport d'activité

3

1

0

2

Caisse cantonale de chômage

Fonds cantonal pour l'emploi

GETAC



SOMMAIRE

1	2013 en bref	2
2	Partie générale	5
2.1	Présentation de la caisse	6
2.2	La caisse en quelques chiffres au 31 décembre 2013	7
2.3	Evolution des effectifs - Statistiques relatives au personnel.....	7
3	Caisse cantonale de chômage.....	8
3.1	Prestations	9
3.2	Décisions.....	17
3.3	Oppositions, demandes de remise	19
3.4	Lutte contre les abus.....	21
3.5	Contentieux	22
3.6	Frais d'administration	23
3.7	Surveillance.....	26
3.8	Révision des comptes.....	27
3.9	Compte d'exploitation et bilan	28
4	Fonds cantonal pour l'emploi (FCE)	30
4.1	Compte d'exploitation et bilan	31
4.2	Ressources	33
4.3	Mesures complémentaires cantonales	35
4.4	Administration	39
4.5	Surveillance.....	39
4.6	Révision des comptes	39
5	GETAC.....	40
5.1	Compte d'exploitation et bilan	41
5.2	Mission	43
5.3	Types de mesures.....	43
5.4	Activité principale du coordinateur, le placement	43
5.5	Types de postes proposés.....	43
5.6	Suivi et encadrement	43
5.7	Comparaison avec les années précédentes.....	44
5.8	Résultat global des mesures par type de contrats.....	48
5.9	Résultat du sondage	49
5.10	Surveillance.....	50
5.11	Révision des comptes	50

1 2013 en bref

SUR LE PLAN NATIONAL

Rétrospective : Chômage en 2013 - Moyennes de l'année 2013

Avec un effectif de 136'524 personnes, le nombre moyen de personnes au chômage est supérieur à celui de l'année précédente (+10'930 personnes). Il en résulte pour 2013 un taux de chômage moyen annuel de 3,2 %, soit une augmentation de 0,3 point de pourcentage par rapport aux 2,9 % de 2012.

En ce qui concerne le nombre de demandeurs d'emploi (somme des chômeurs inscrits et des demandeurs d'emploi inscrits non-chômeurs), celui-ci a atteint, en moyenne annuelle, le chiffre de 190'734, ce qui représente une augmentation de 12'309 personnes par rapport à l'année précédente.

SUR LE PLAN CANTONAL

Situation de l'emploi

En 2013, la moyenne mensuelle est passée de 5'695 chômeurs à 6'553 (+858 ou +15%). Le taux de chômage moyen a augmenté de 3.5% à 4% (+0.5 point). Le chômage s'est maintenu durant toute l'année 2013 à un niveau supérieur à l'année précédente.

A la fin décembre, 9'002 chômeurs étaient inscrits auprès des offices régionaux de placement (ORP) valaisans, soit 2'222 de plus qu'à la fin novembre. Le taux de chômage est remonté à 5.6% (+1.4 point). Cette augmentation du chômage est la plus forte de tous les cantons suisses. Elle a été ressentie surtout dans les professions saisonnières de la construction et de l'agriculture.

AU NIVEAU DE LA CAISSE

Déploiement de la nouvelle GED SIPAC

A la fin 2013, toutes les caisses de chômage devaient disposer du système de gestion électronique des documents (GED) FileNet. La migration des données de la caisse, déjà dotée d'un système analogue, a été opérée à mi-septembre.

Système de double authentification

Déjà très sécurisé, l'accès aux applications fédérales a été renforcé encore par un système de double authentification sous la forme d'une clef USB dont doivent maintenant être dotés les collaborateurs de la caisse.

Enquête de satisfaction des partenaires de la caisse

Entre le 31 mai et le 21 juin, la caisse cantonale de chômage a mené pour la première fois une enquête de satisfaction auprès de ses principaux partenaires. Celle-ci a révélé que les personnes interrogées étaient majoritairement satisfaites des prestations fournies. Le degré de satisfaction global est très élevé puisqu'il est qualifié de "Très bon" à "Bon" par 96% d'entre elles. Par ailleurs, 100% des participants à l'enquête recommanderaient notre caisse.

Les retours obtenus nous sont extrêmement utiles. Si certains d'entre eux nous ont confortés dans l'idée que les mesures déjà mises en place donnent satisfaction, d'autres ont généré des mesures d'amélioration. Nous ne pourrions malheureusement donner suite à certaines remarques, bien que fondées, en raison des dispositions légales et de contraintes organisationnelles.

Objectifs et projets

Les principaux objectifs et projets que la caisse s'était fixés pour 2013 ont été atteints :

Au niveau de la direction

- Couverture totale des frais d'administration.
- Réussite de l'audit de suivi de la SQS.

Au niveau de la gestion des ressources humaines et support

- Installation de bureaux réglables en hauteur pour les collaborateurs qui le désiraient.
- Réussite de l'implémentation des nouveaux produits liés à la GED SIPAC.

Au niveau des prestations

- Amélioration des structures d'accueil de nos succursales de Martigny et de Monthey.

Au niveau de l'amélioration continue

- Réalisation d'un audit interne.
- Réalisation d'une enquête de satisfaction des partenaires de la caisse et de GETAC.

Fonds cantonal pour l'emploi (FCE)

Le FCE disposait au 31 décembre 2012 d'un capital de Fr. 3'060'374.86. L'insuffisance de financement de Fr. 815'941.00 de l'année en cours le porte à Fr. 2'244'433.86 au 31 décembre 2013.

Au niveau des charges, le coût des mesures actives fédérales relatives au marché du travail s'est monté à Fr. 8'177'042.00 et celui des mesures complémentaires cantonales à Fr. 6'421'493.87.

GETAC (Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale)

GETAC, en qualité d'organisateur de mesures actives du marché du travail, rattaché à la caisse cantonale de chômage, a maintenu, voire renforcé, les contacts avec les différents offices régionaux de placement ainsi qu'avec les services de l'Etat du Valais et les services sociaux.

GETAC a adressé, en automne dernier, une enquête de satisfaction à ses différents partenaires (Services de l'Etat du Valais et ORP / CMS). Le taux de participation élevé ainsi que les bons résultats obtenus encouragent GETAC à poursuivre son activité dans cette direction. Des pistes d'amélioration qui découlent de cette enquête ont fait l'objet d'une attention particulière et ont permis de mettre en place des moyens d'action visant à apporter une plus-value à la mission de GETAC.

Afin d'élargir son champ d'action, y compris dans la partie germanophone du canton, GETAC a également porté un accent particulier au développement permanent de ses relations avec toutes les institutions précitées.

Sensible à la situation des primo-demandeurs d'emploi, GETAC a tout mis en œuvre afin de favoriser l'extension des stages professionnels.

A savoir aussi que GETAC a traité pas moins de 456 dossiers en 2013, dont 204 n'ont pu se concrétiser, soit 45%. 62 demeurent en cours de gestion (renouvellements et chevauchements).

Perspectives 2014

Sous l'effet du renforcement de la dynamique conjoncturelle, le taux de chômage devrait décroître selon les prévisions des experts de la Confédération pour s'établir en moyenne annuelle à 3,1% en 2014 et à 2,8% en 2015.

En Valais, le taux de chômage devrait rester stable à 4% en 2014. Il faudra attendre la reprise d'activité des entreprises du secteur de la construction, en avril-mai, pour en savoir plus.

Remerciements

La direction adresse ses remerciements au personnel pour son engagement, sa capacité d'adaptation et sa précieuse collaboration ainsi qu'à tous les partenaires de la caisse, tant au niveau fédéral que cantonal.

Sion, mai 2014

ABREVIATIONS UTILISEES

AANP	Assurance accidents non-professionnels
AC	Assurance-chômage
AEP	Avances sur exportation des prestations
Caisse	Caisse cantonale de chômage
CAP	Coûts afférents à l'organisation des mesures et à l'encadrement
CIP	Contrat d'insertion professionnelle
ET	Emploi temporaire
FCE	Fonds cantonal pour l'emploi
GETAC	Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale
IC	Indemnité de chômage
ICI	Indemnité en cas d'insolvabilité
INT	Indemnité en cas d'intempéries
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité
LEMC	Loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs
LIAS	Loi sur l'intégration et l'aide sociale
LMMT	Logistique des mesures du marché du travail
MMT	Mesures relatives au marché du travail
ORP	Office régional de placement
PTC	Poste à temps complet
RHT	Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
UP	Unité de prestation

2 Partie générale

2.1 Présentation de la caisse

La caisse est un établissement de droit public autonome rattaché au chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET). La surveillance incombe à la Confédération.

Elle traite avec l'extérieur en son propre nom et a qualité pour agir en justice.

L'organigramme figurant ci-après précise son organisation, adaptée à un mode de fonctionnement conforme aux exigences des diverses prestations que la caisse fournit, avec comme but principal de donner satisfaction à ses clients.

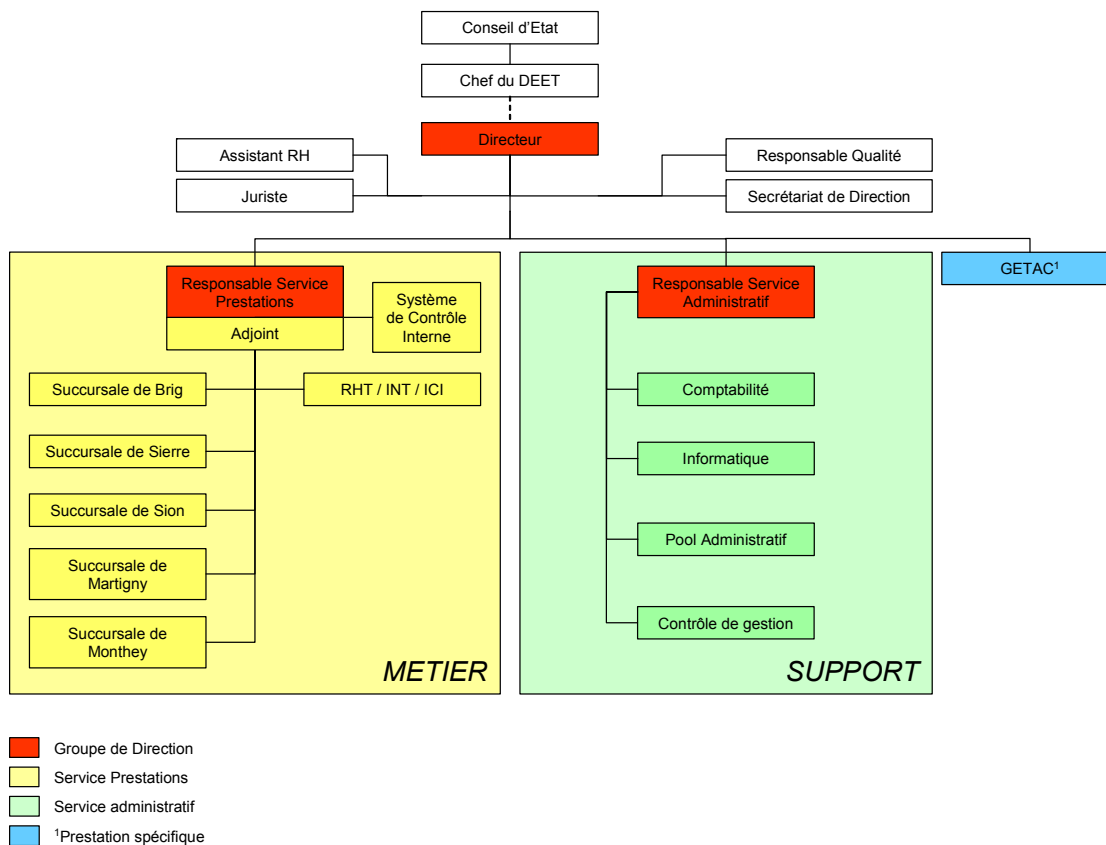
Disposant d'une administration centrale dont le siège est à Sion et de cinq succursales, sises à Brigue, Sierre, Sion, Martigny et Monthey, elle vise à satisfaire aux exigences d'une gestion moderne, rationnelle, économe et régionalisée.

Depuis novembre 2012, la caisse est certifiée "Valais excellence", ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement) et OHSAS 18001 (santé et sécurité au travail).

La caisse est ouverte à tous les assurés domiciliés dans le canton. Elle est en outre à disposition des entreprises sises dans le canton pour verser à l'intention de tous les travailleurs concernés, quel que soit leur lieu de domicile, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) et les indemnités en cas d'intempéries (INT).

Elle est enfin seule compétente pour verser les indemnités en cas d'insolvabilité (ICI).

Organigramme au 1^{er} janvier 2012



2.2 La caisse en quelques chiffres au 31 décembre 2013

5	succursales
41	collaborateurs (dont 10 à temps partiel et 2 apprenties) (sont compris dans ces chiffres les 4 collaborateurs GETAC)
8 ans et 1 mois	en moyenne d'expérience par taxateur
8'490	bénéficiaires individuels d'indemnités de chômage sur l'ensemble de l'année
32'629	appels reçus
41'933	décomptes envoyés (IC)
9'914	décisions rendues
140.75 Mio	de prestations versées (Toutes prestations confondues)
105	entreprises au bénéfice d'indemnités (RHT : 41 - INT : 64)
89	entreprises concernées par l'ICI

FCE

388	mesures complémentaires cantonales de réinsertion professionnelle payées
Fr. 8'177'042.00	coût des mesures actives fédérales relatives au marché du travail
Fr. 6'421'493.87	coût des mesures complémentaires cantonales

GETAC

9 ans et 2 mois	en moyenne d'expérience par collaborateur
456	assurés reçus
254	placements réalisés
80	personnes ayant retrouvé un emploi

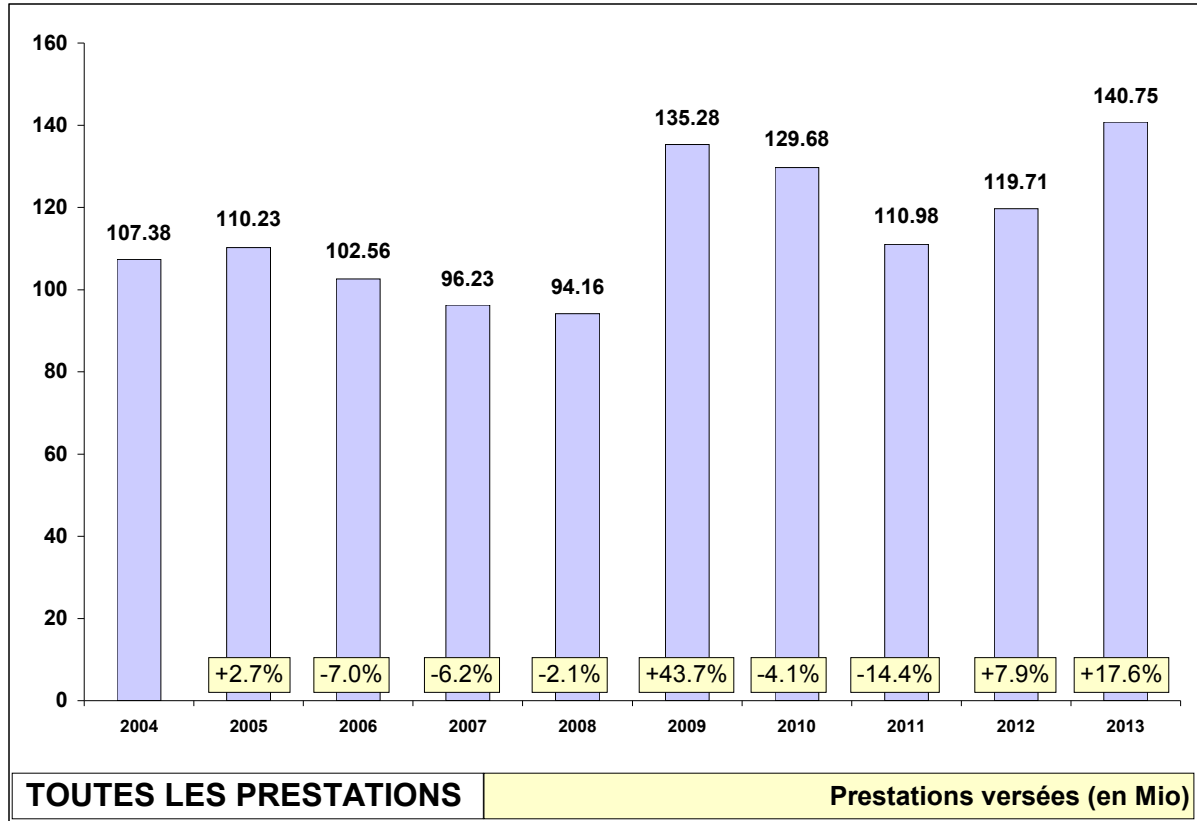
2.3 Evolution des effectifs - Statistiques relatives au personnel

Année	Nombre de collaborateurs	Hommes	Femmes	Nbre de postes équivalent plein temps	Moyenne d'âge
2012	41	15	26	36.9	41 ans et 4 mois
2013	41	15	26	37.7	40 ans et 11 mois

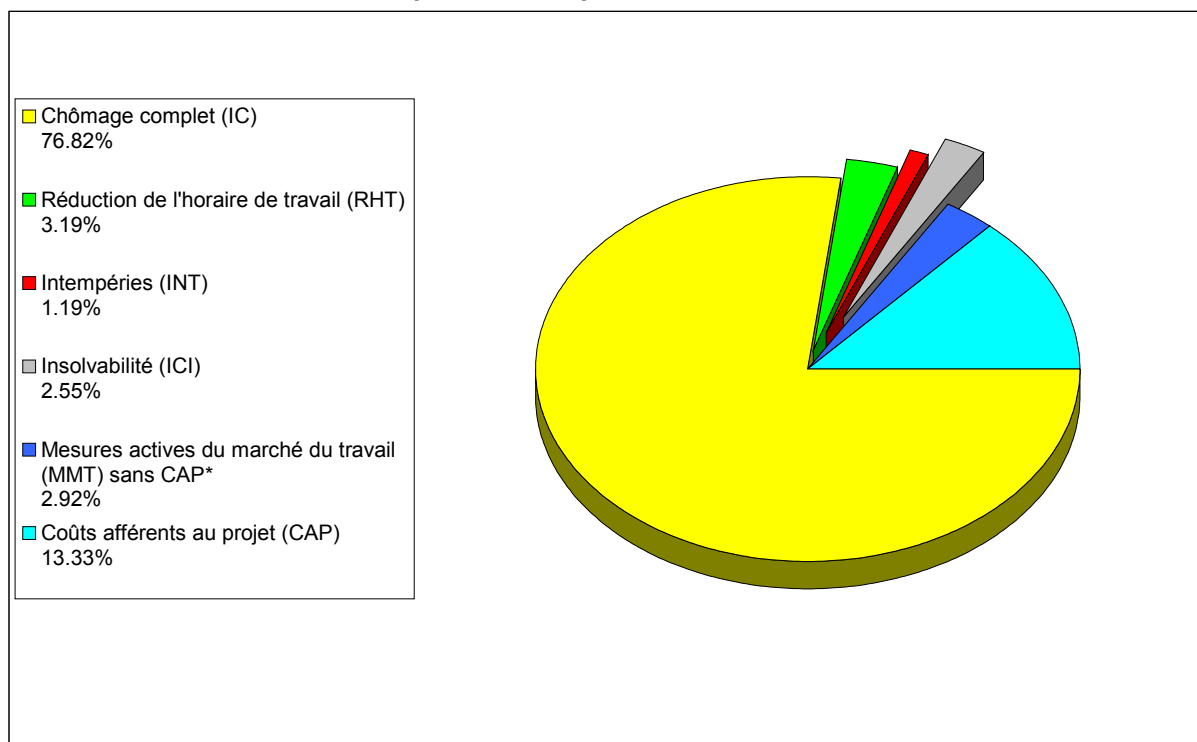
3 Caisse cantonale de chômage

3.1 Prestations

Evolution des différentes prestations (en Mio)



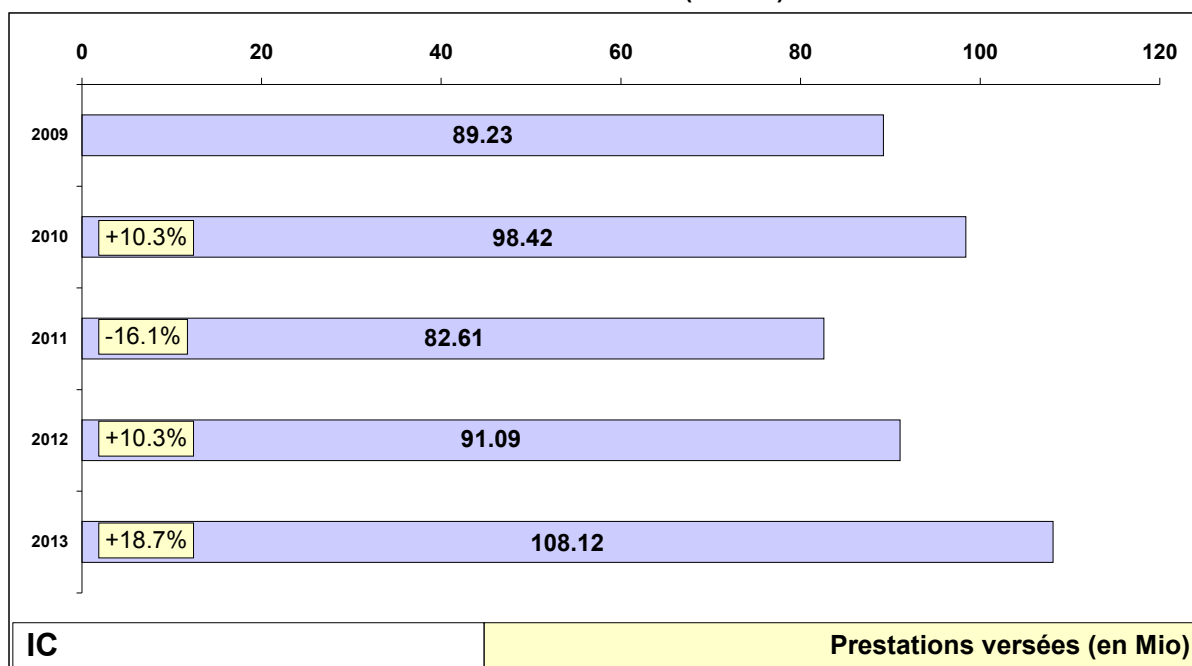
Répartition des prestations versées



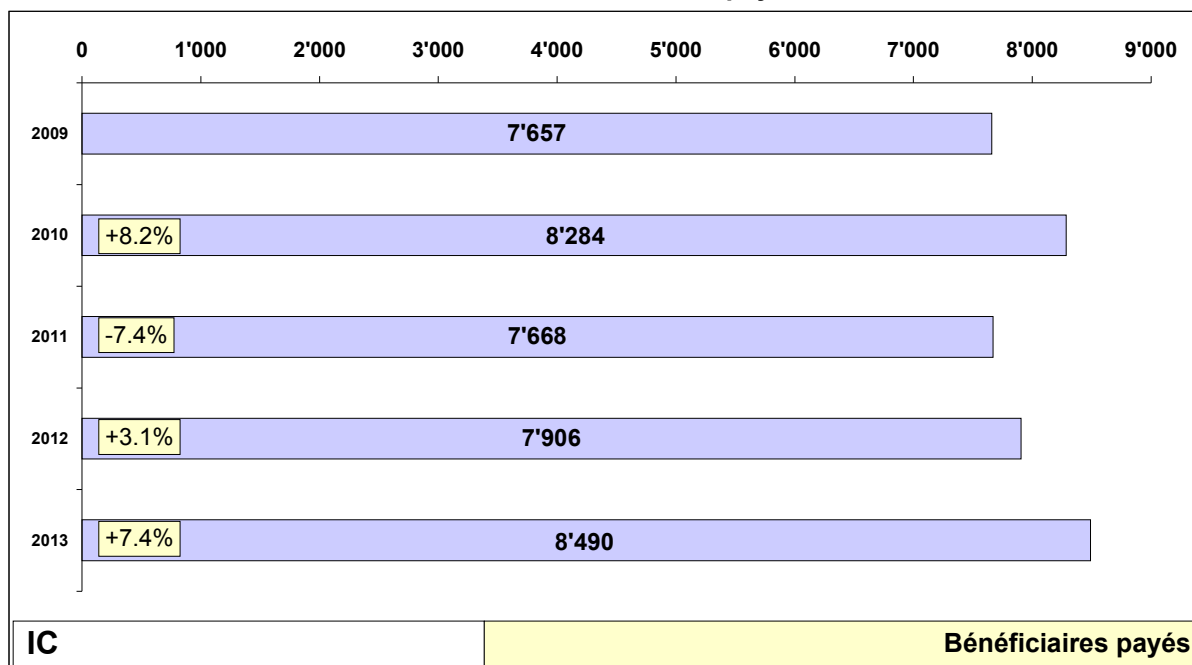
*CAP : Coûts afférents à l'organisation des mesures et à l'encadrement.

INDEMNITES DE CHOMAGE (IC)

Prestations versées (en Mio)

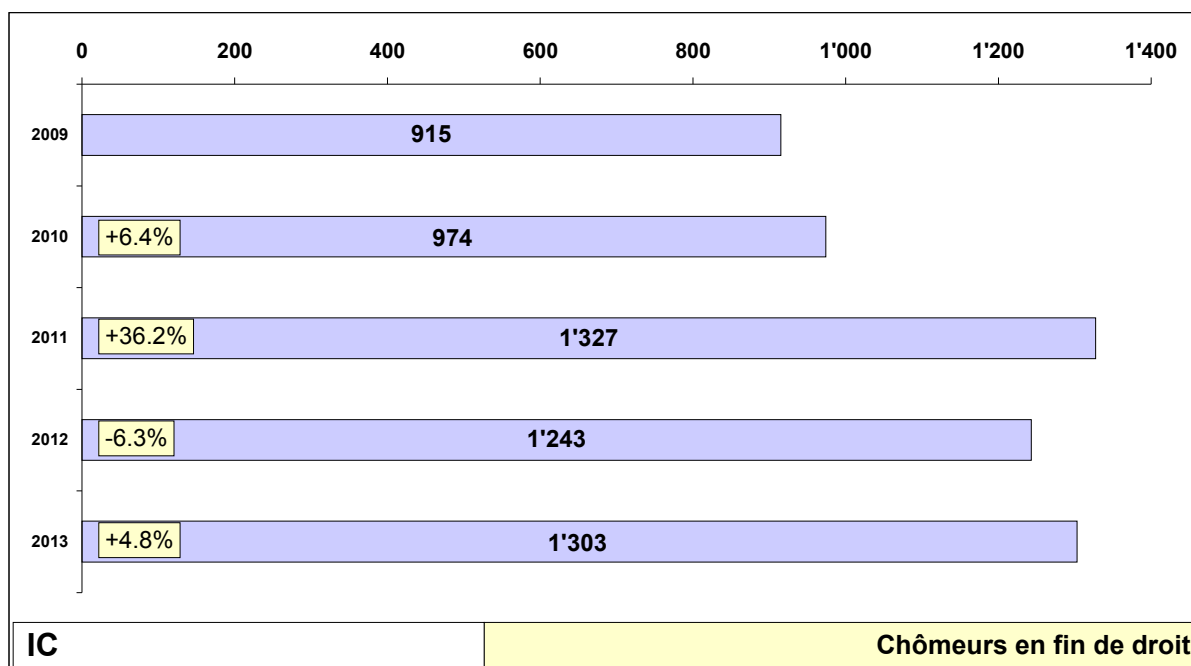


Nombre de bénéficiaires payés



Nombre de jours indemnisés en 2013 : 682'617.50
Indemnité journalière moyenne : Fr. 158.40

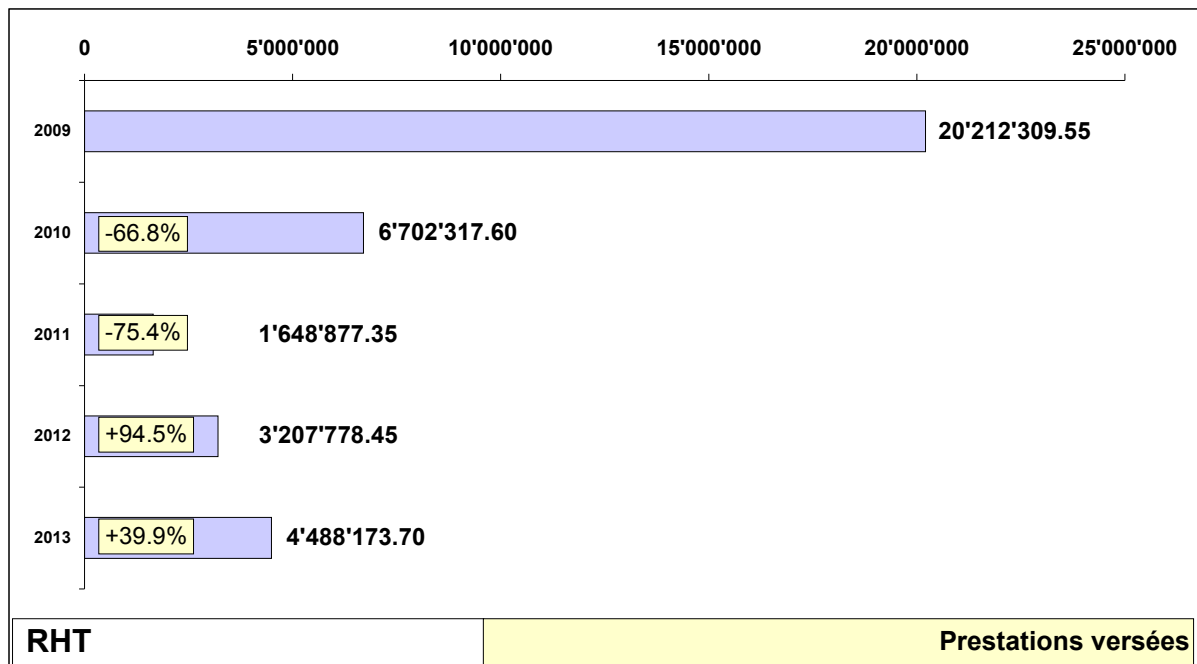
Chômeurs en fin de droit



Sur 1'303 personnes arrivées en fin de droit, 463 ont obtenu un nouveau droit au chômage.

REDUCTION DE L'HORAIRE DE TRAVAIL (RHT)

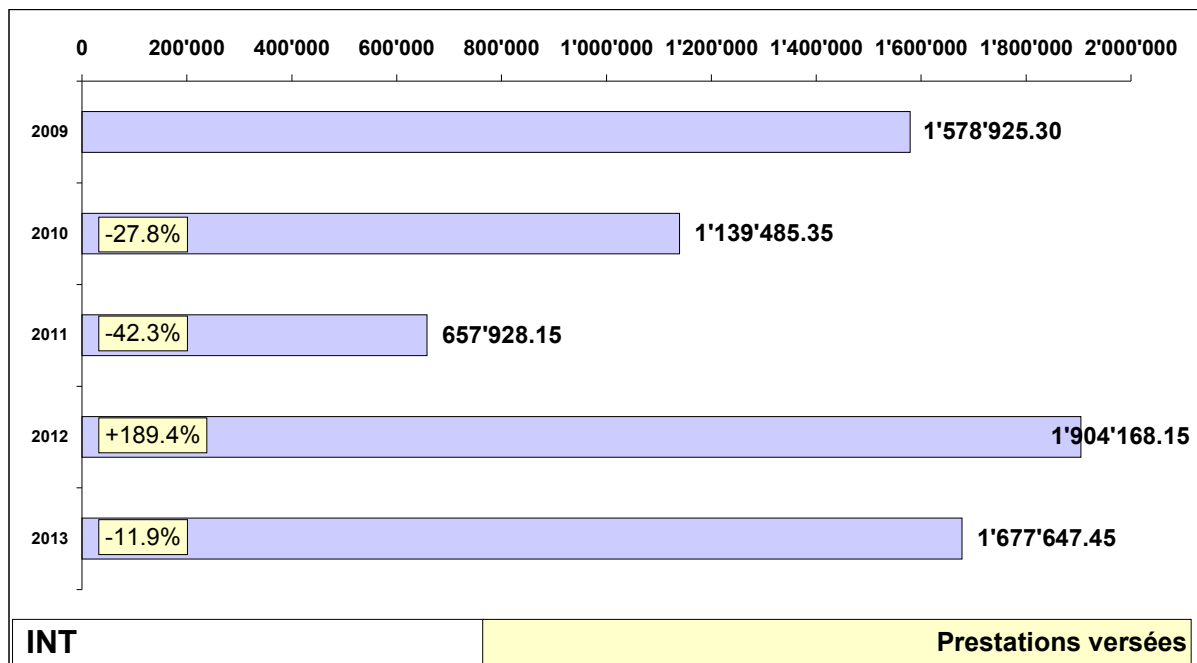
Prestations versées



Entreprises touchées : 41
Travailleurs concernés : 1'790
Heures chômées : 134'619

INTEMPERIES (INT)

Prestations versées

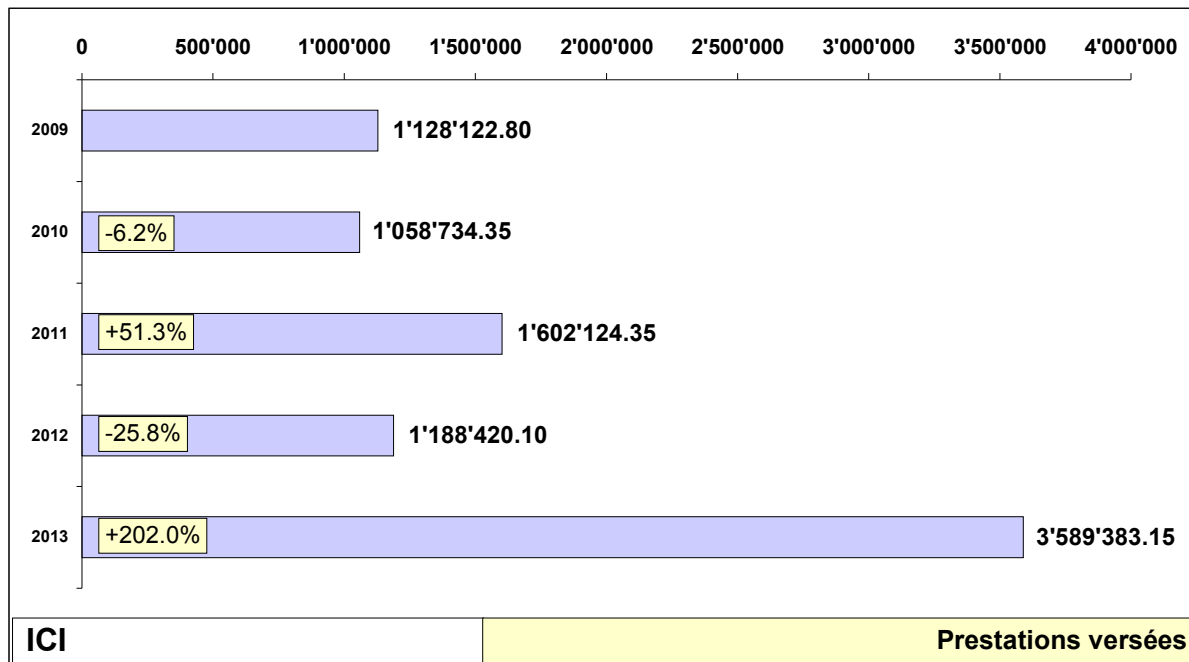


Entreprises touchées : 64
Travailleurs concernés : 704
Heures chômées : 116'535

INSOLVABILITE (ICI)

(Seule notre caisse est légalement compétente pour l'examen du droit et le versement de cette prestation).

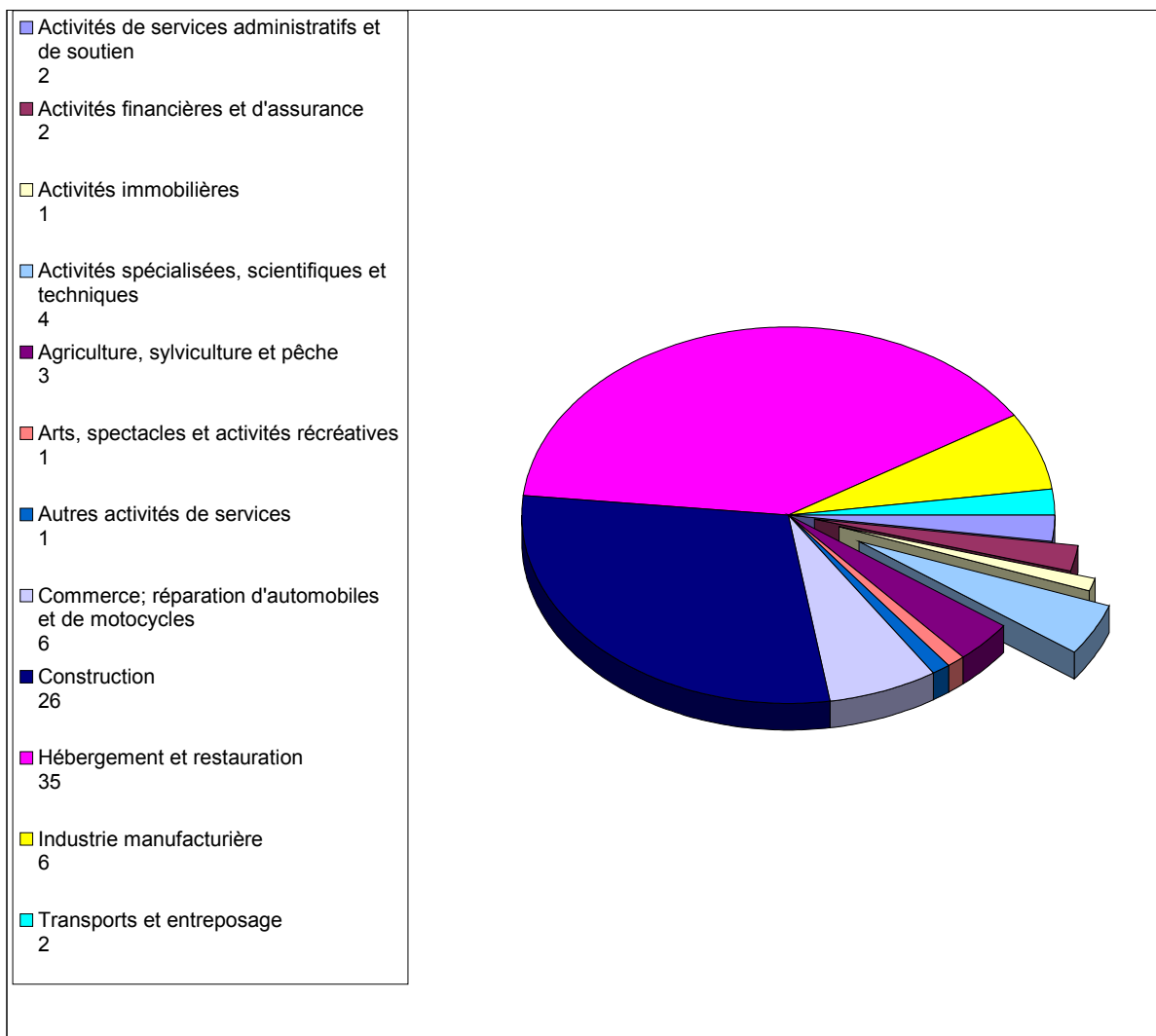
Prestations versées



Entreprises touchées : 89
Travailleurs concernés : 738

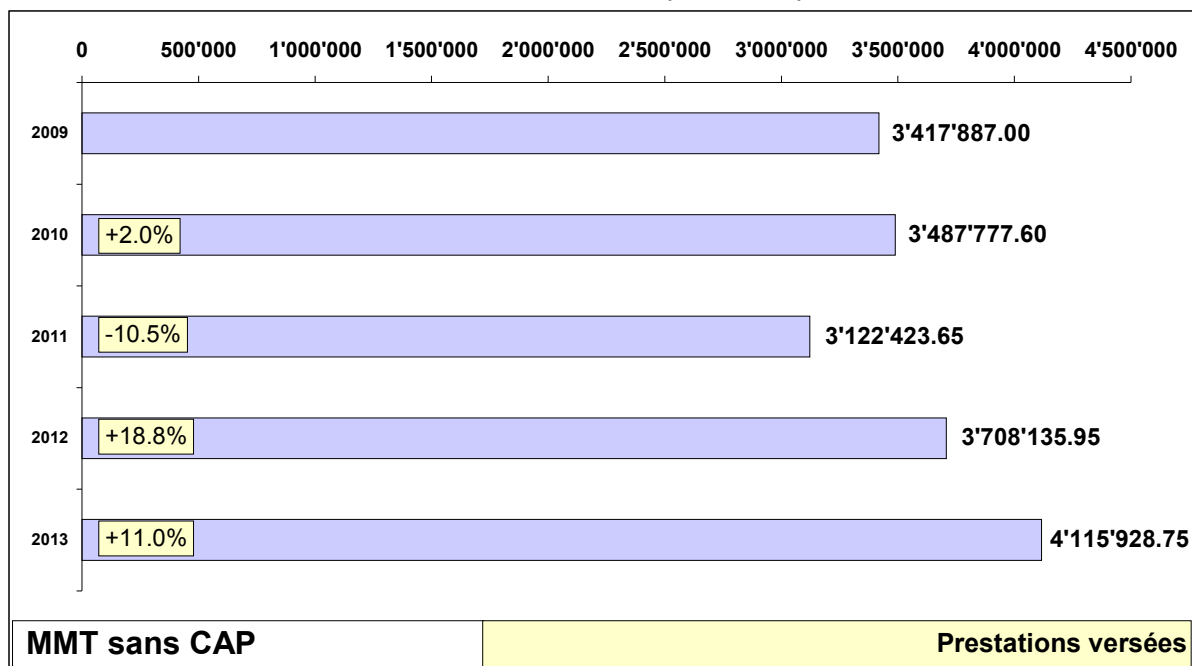
Il est à noter que 3 entreprises traitées en ICI au cours de l'année 2013 ont préalablement bénéficié de la RHT.

Entreprises touchées en ICI par domaine d'activité

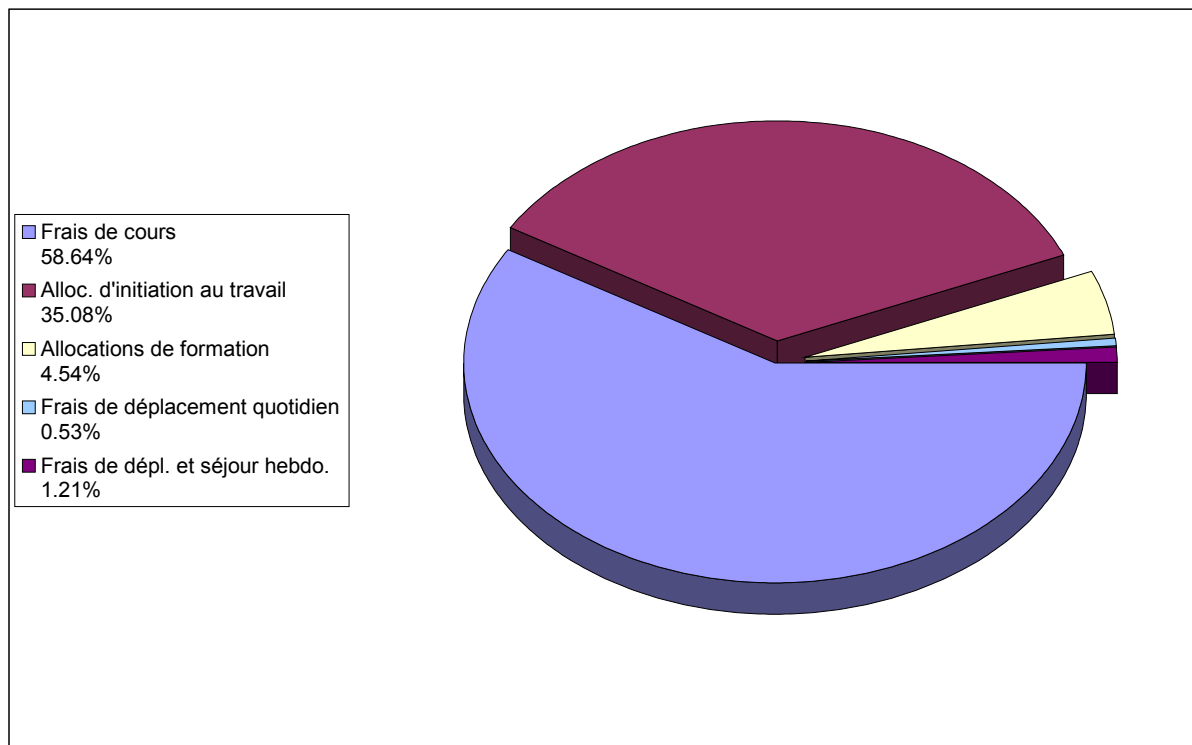


MESURES RELATIVES AU MARCHÉ DU TRAVAIL (MMT)

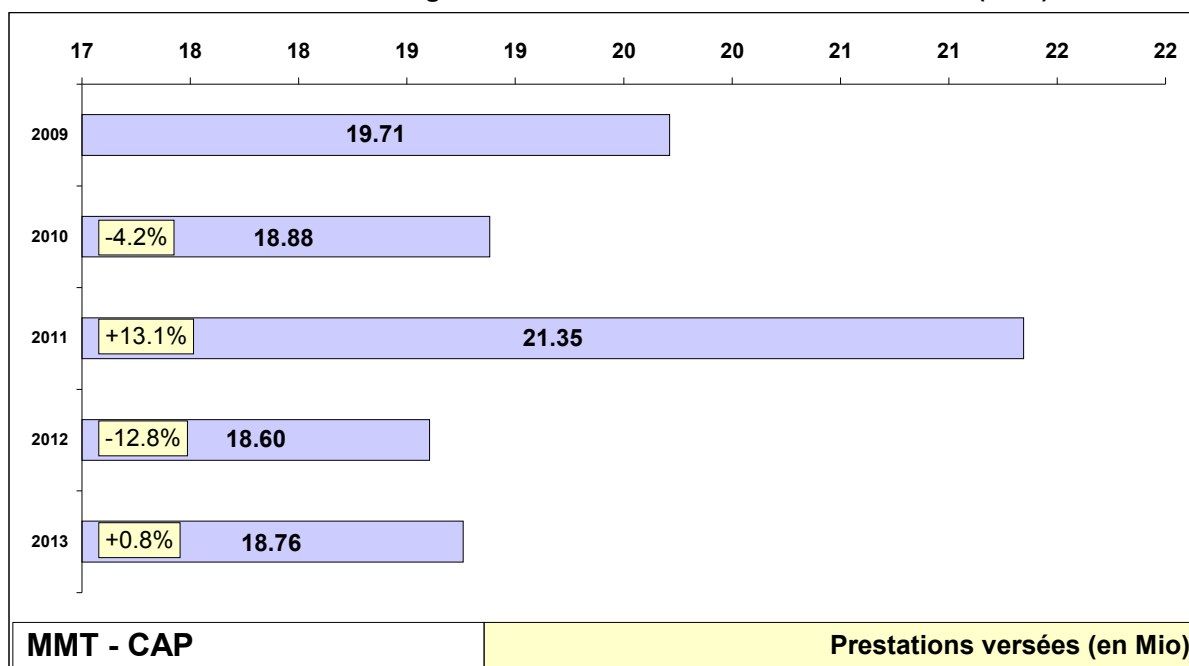
Prestations versées (sans CAP)



Répartition

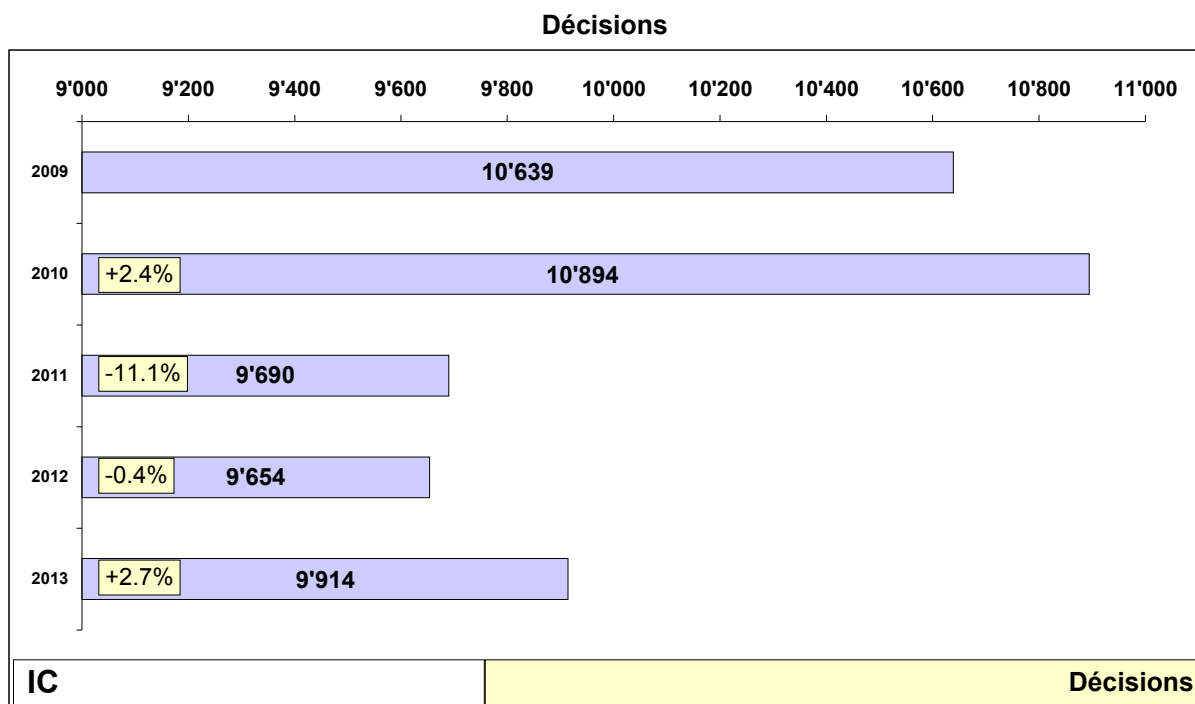


Coûts afférents à l'organisation des mesures et à l'encadrement (CAP)

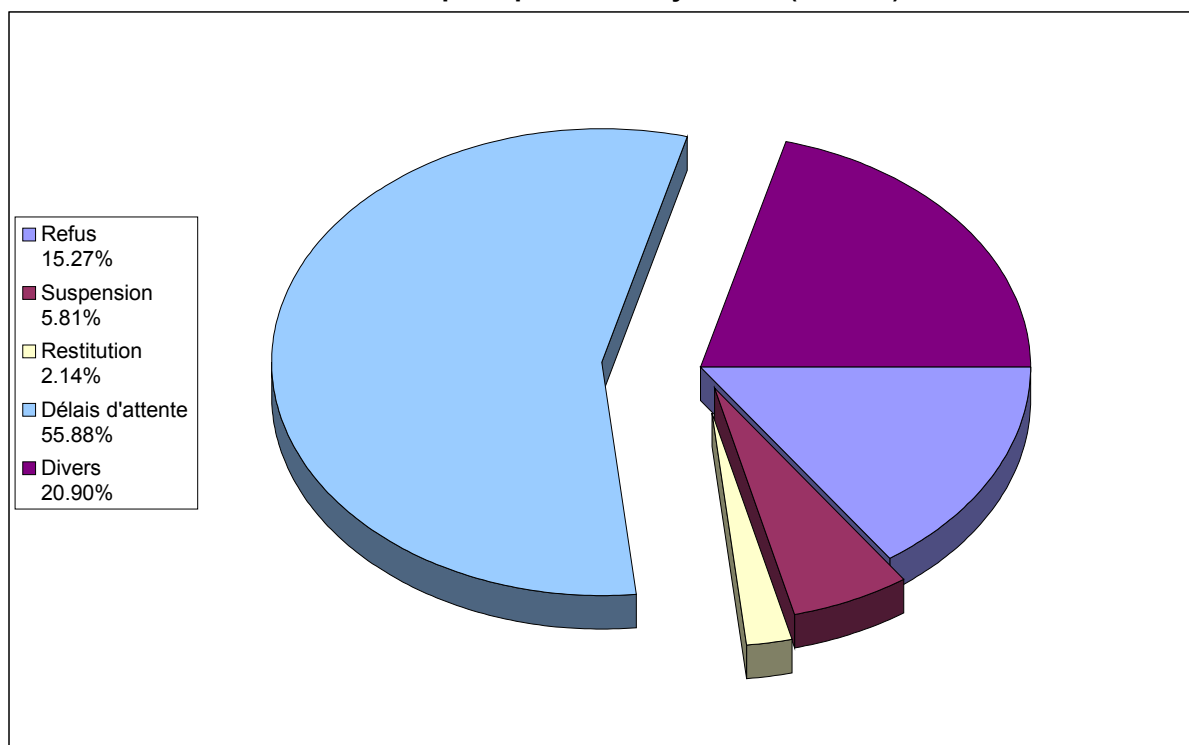


Rappel : Les coûts afférents à l'organisation des mesures et à l'encadrement en matière de mesures actives du marché du travail sont comptabilisés selon la date valeur (exigence SECO) et non par année d'utilisation, ce qui peut provoquer des variations annuelles sensibles.

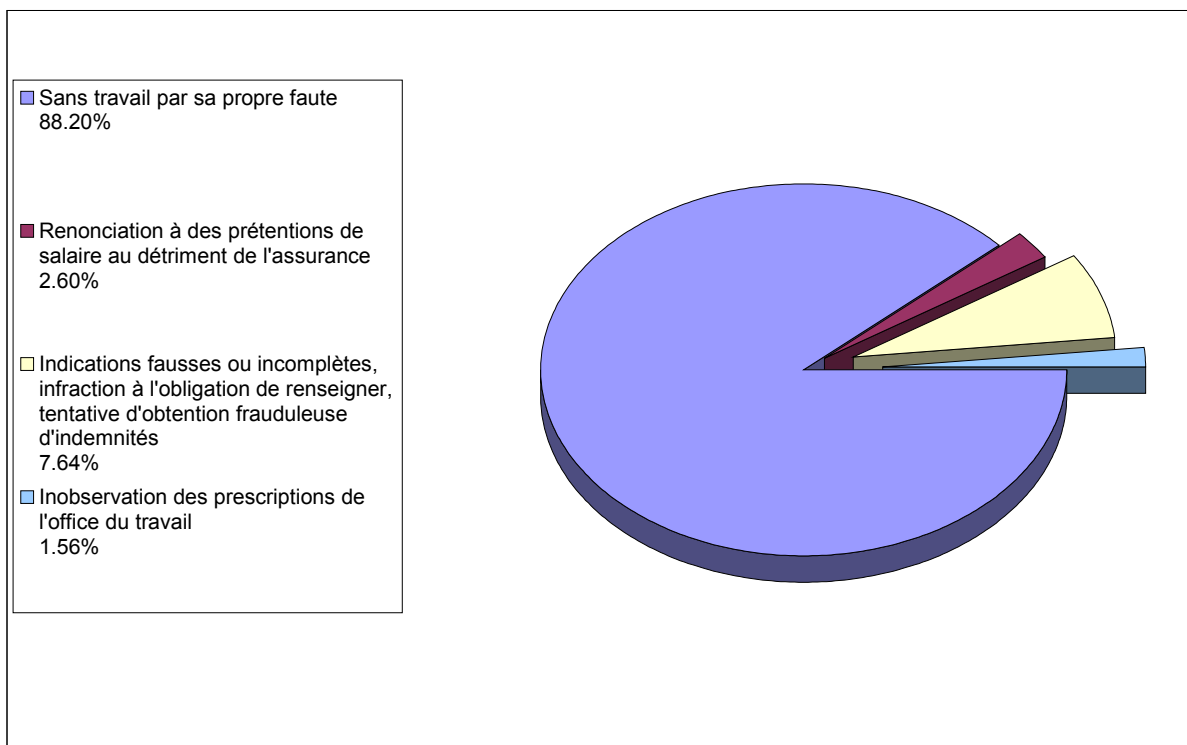
3.2 Décisions



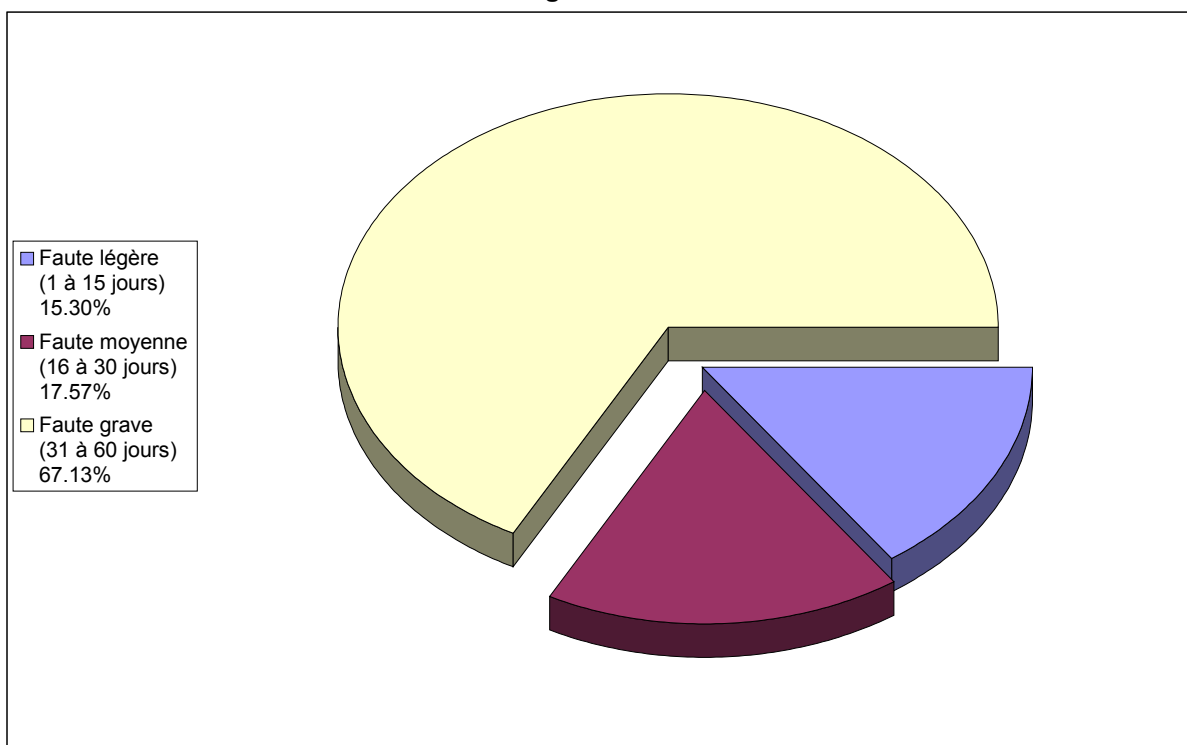
Détail des principaux motifs y relatifs (IC/MMT)



Nature des suspensions

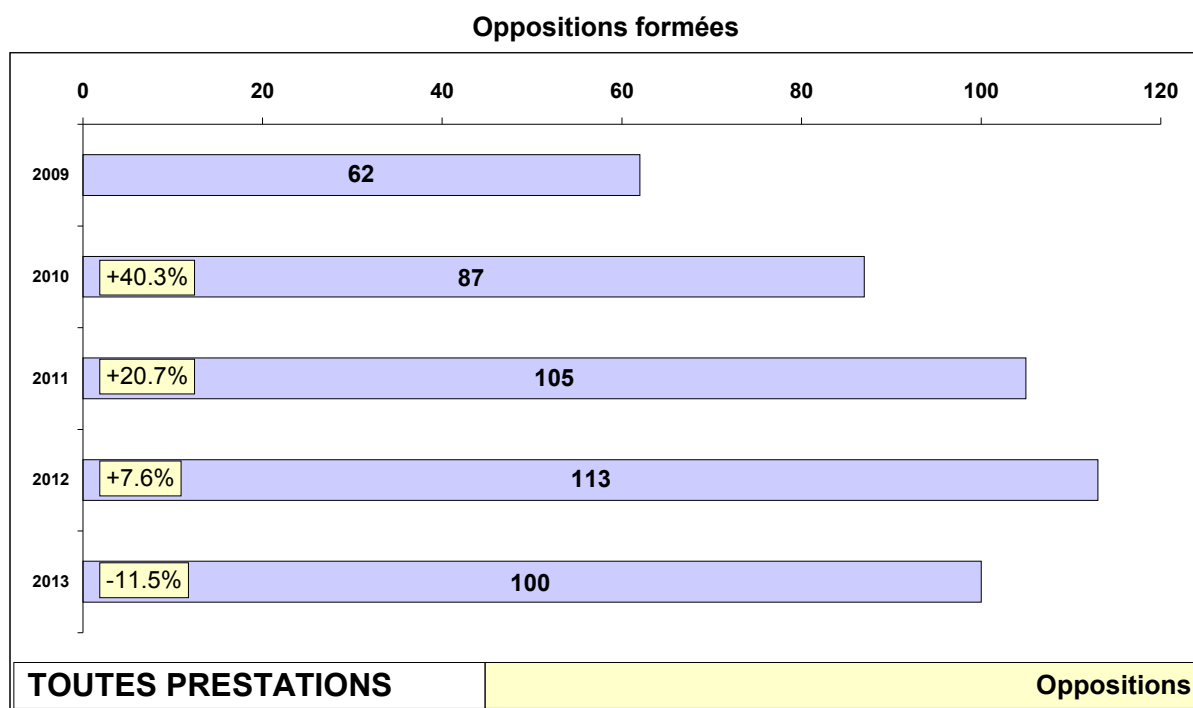


Degré de faute



3.3 Oppositions, demandes de remise

(toutes prestations)

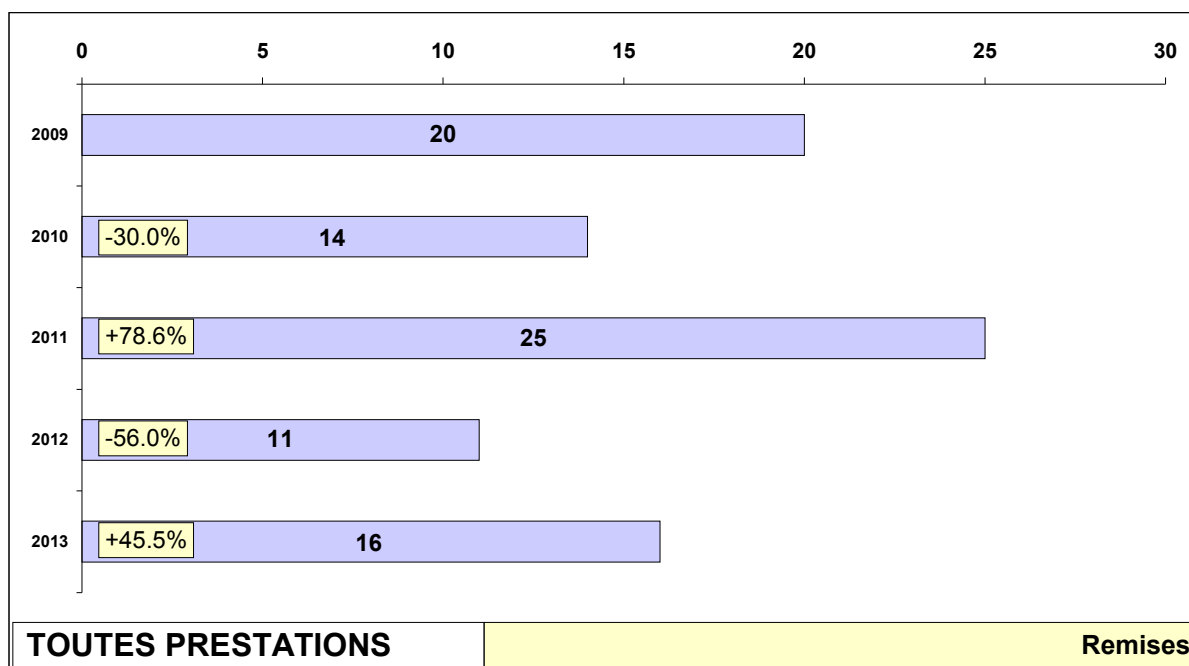


Oppositions examinées

Oppositions de	Admises	Admises partiellement	Rejetées	Irrecevables	En suspens	Totaux
2009	0	0	0	0	1	1
2012	0	2	2	0	4	8
2013	11	10	49	16	13	99
Totaux	11	12	51	16	18	108

9 recours ont été introduits contre les décisions sur opposition.

Demandes de remise



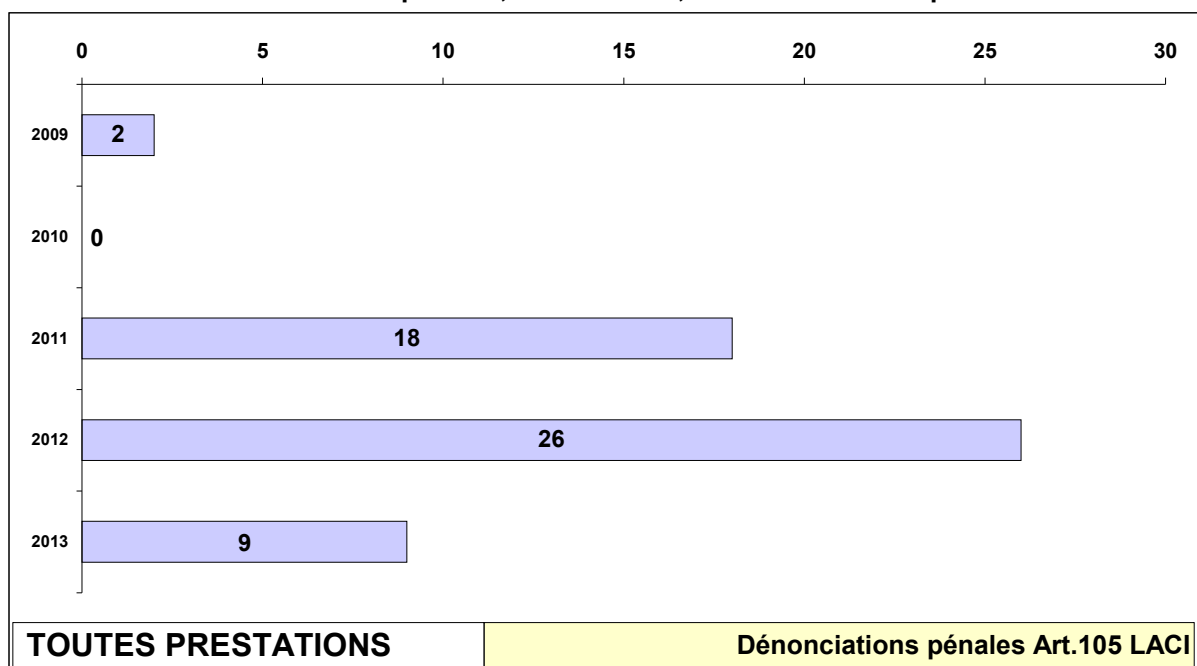
Une demande de remise est une demande de libération de rembourser un montant versé à tort.

3.4 Lutte contre les abus

Afin de lutter efficacement contre les abus, en sus de la demande de restitution des prestations (cf. décisions et nature des suspensions sous chiffre 3.2), la caisse dénonce au procureur, après les avoir entendus, les bénéficiaires dont il est manifeste que, par des indications fausses

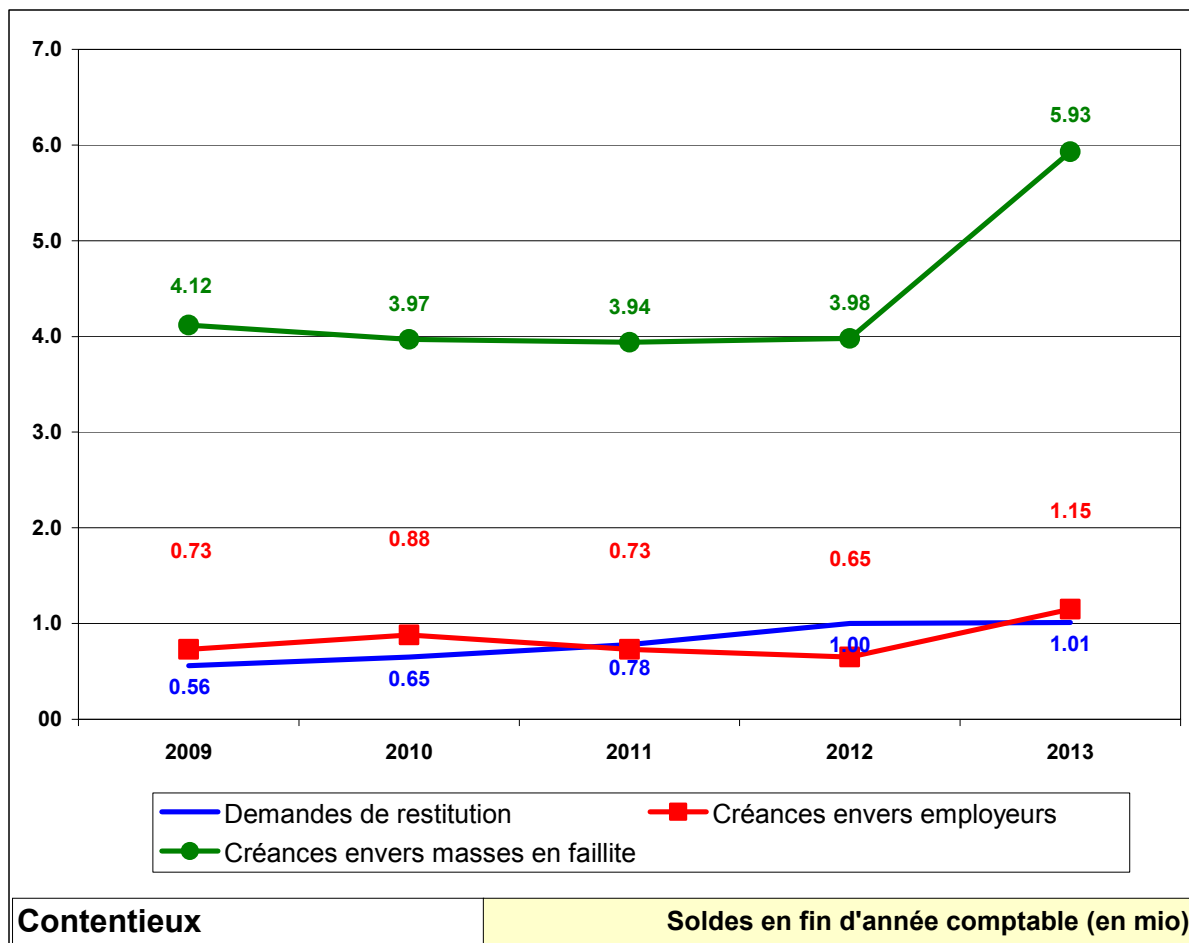
ou incomplètes, ils ont obtenu volontairement des prestations de l'assurance auxquelles ils n'avaient pas droit. L'infraction la plus courante consiste en la dissimulation d'un gain obtenu durant une période de chômage.

Dénonciations pénales, art. 105 LACI, voire 146 du Code pénal



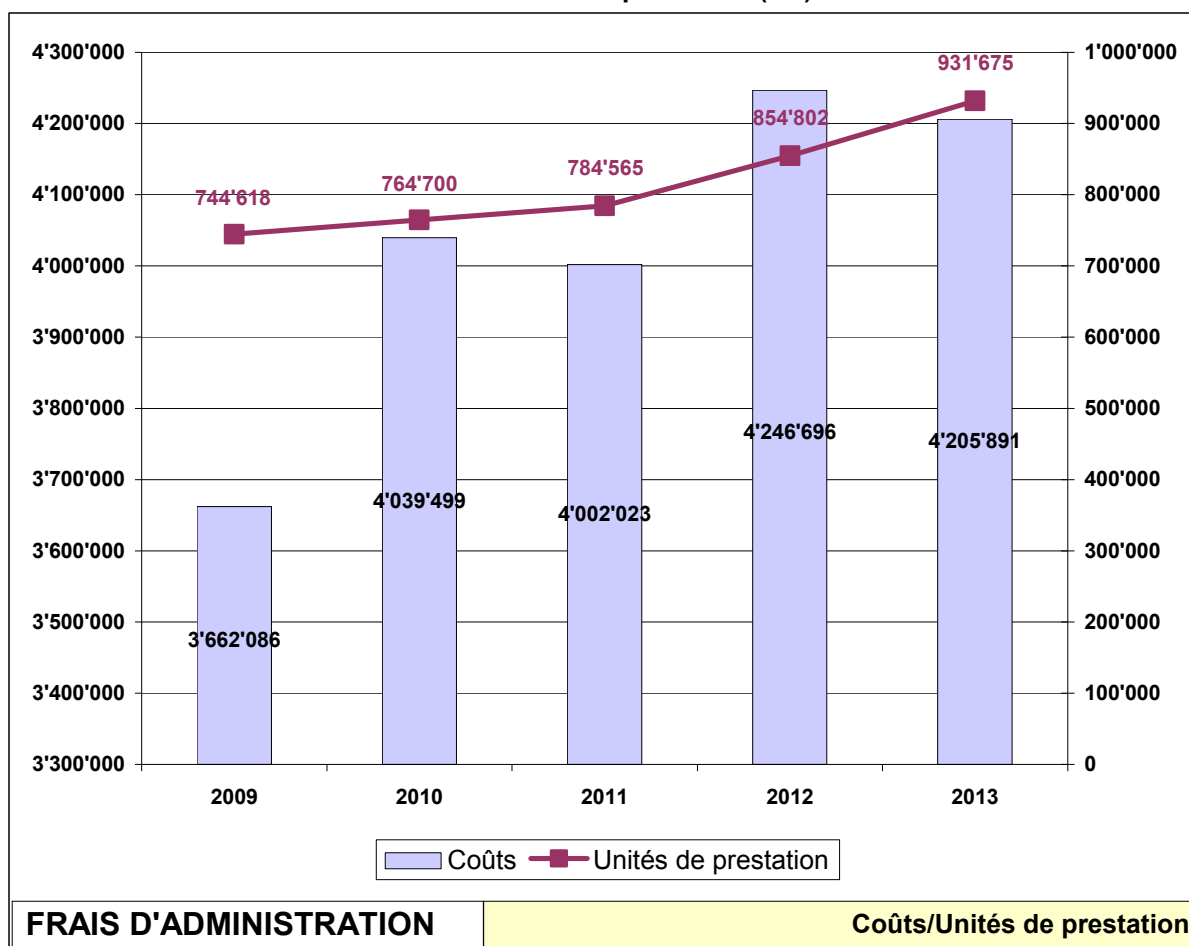
3.5 Contentieux

Soldes en fin d'année comptable (en mio)

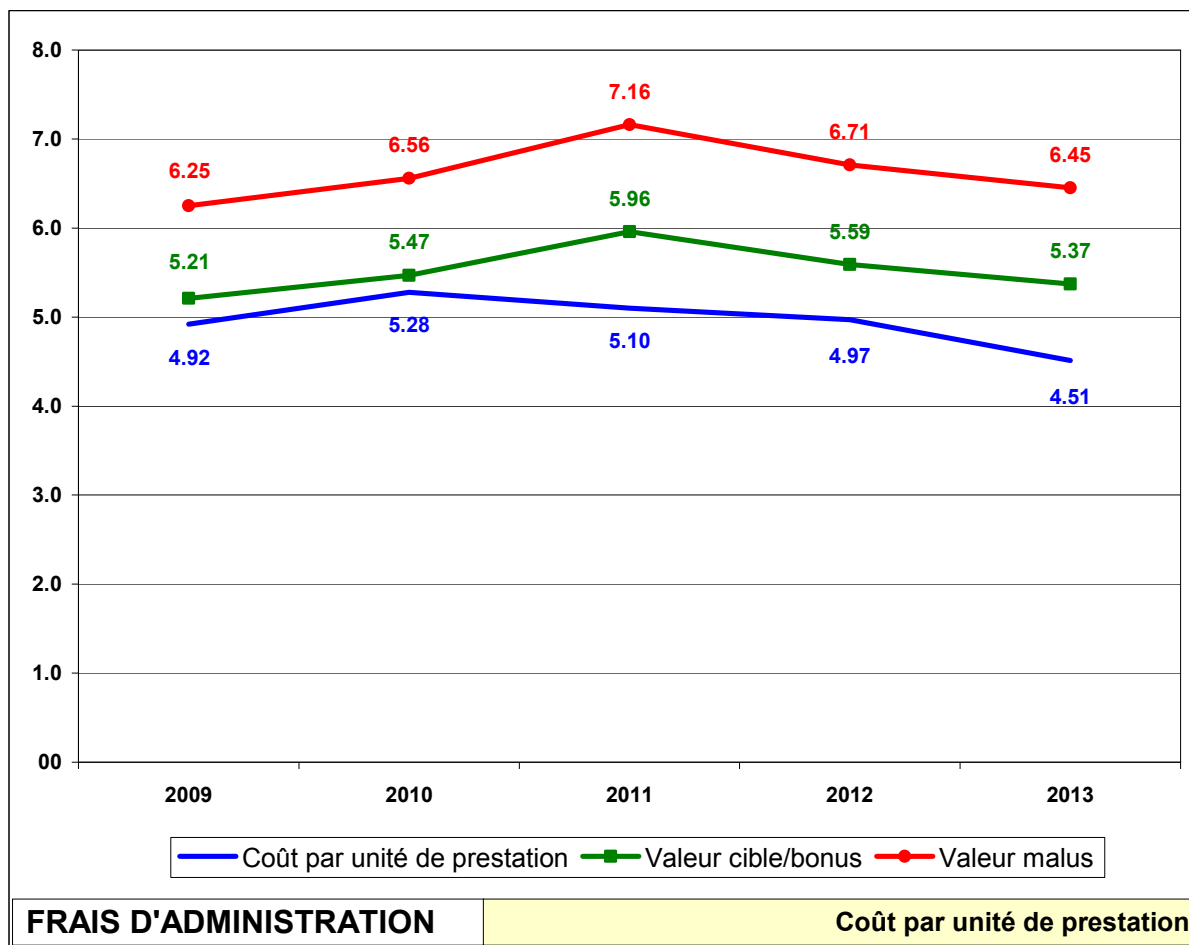


3.6 Frais d'administration

Coûts / Unités de prestation (UP)



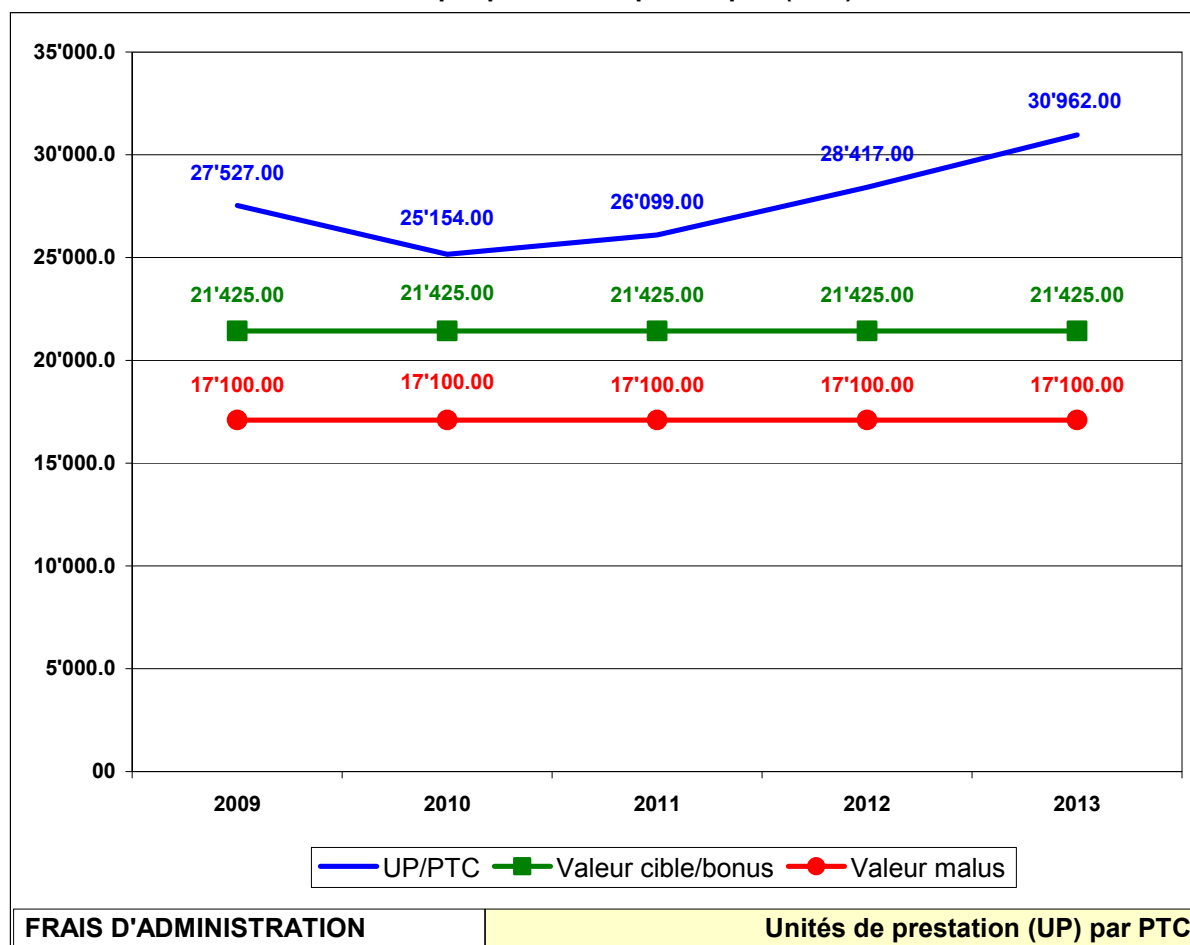
Coût par UP



Le tableau ci-dessus montre l'évolution des coûts par UP de la caisse et indique les valeurs à atteindre ou à ne pas dépasser.

Avec un coût de Fr. 4.51 par UP, la caisse a un coût inférieur de Fr. 0.86 par rapport à la valeur cible / bonus fixée à Fr. 5.37. Elle a une marge de manœuvre de Fr. 1.94 par rapport à la valeur malus arrêtée à Fr. 6.45. Les exigences conventionnelles sont donc respectées.

UP par poste à temps complet (PTC)



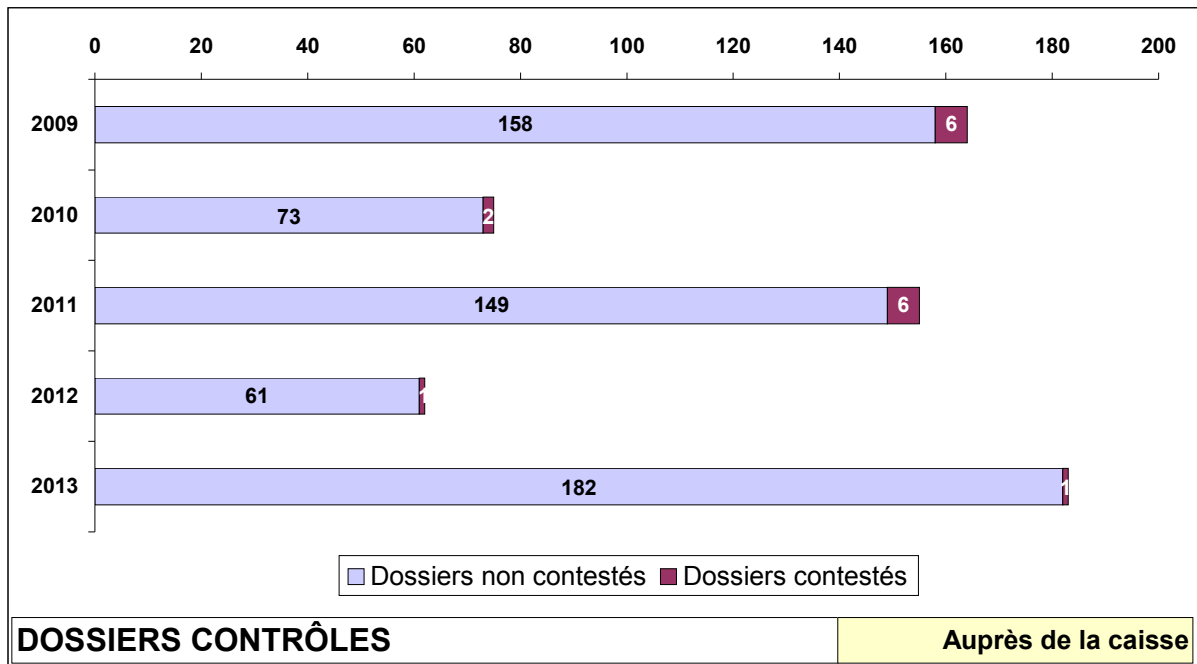
Avec la convention 2009 - 2013, un deuxième critère d'indemnisation est applicable. Il s'agit des UP produites par poste à temps complet (PTC).

Le tableau ci-dessus indique que la caisse a réalisé 30'962 UP par PTC alors que la valeur cible est de 21'425 et la valeur malus de 17'100. Les exigences conventionnelles sont donc respectées.

3.7 Surveillance

La Confédération exerce la surveillance. Les contrôles opérés par le SECO, secteur Inspection, portent principalement sur l'application du droit. Chaque succursale / secteur d'activité de la caisse est contrôlé une fois tous les deux ans.

IC - Nombre de dossiers contrôlés



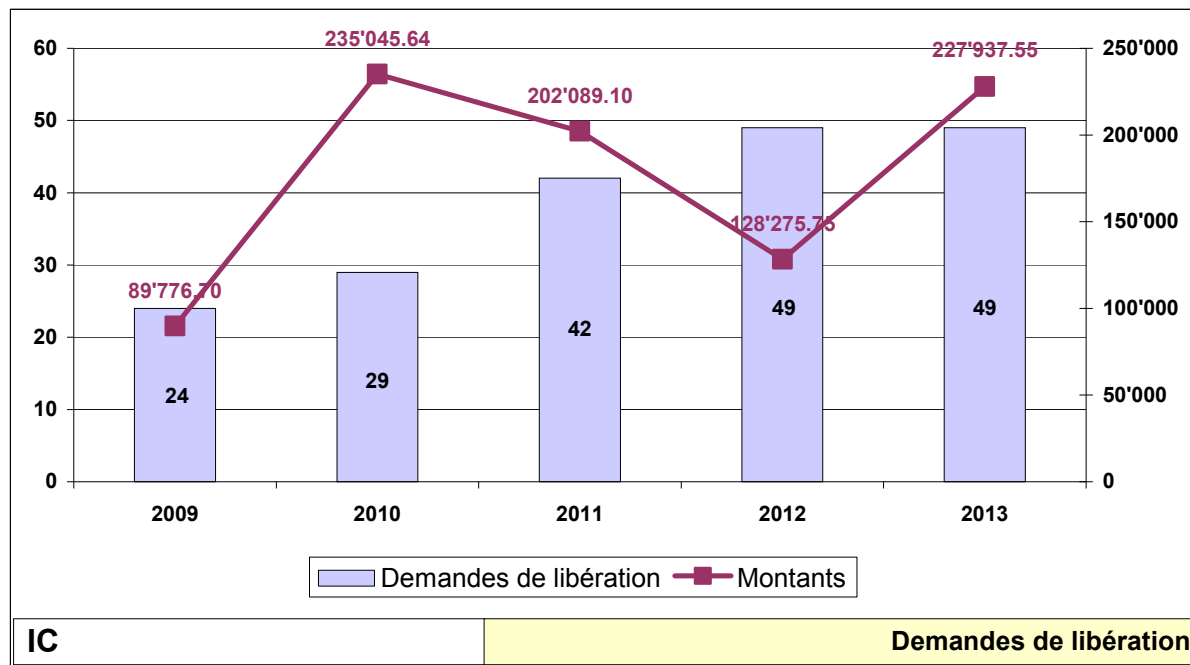
Montants non contestés : Fr. 5'005'369.05

Montant contesté : Fr. 4'841.40

En 2013, le contrôle du secteur ICI / RHT – INT a porté sur 35 dossiers pour un montant de Fr. 406'851.75. Aucun dossier n'a fait l'objet de contestation.

Lorsqu'une prestation versée à tort est irrécupérable par la caisse à la suite d'un contrôle du SECO ou en raison de l'impossibilité d'encaisser la somme demandée en restitution, cette dernière a l'obligation de demander à l'autorité de surveillance d'être libérée de l'obligation de réparer. Cette libération intervient si la caisse a commis une faute qualifiée de "légère".

Demands de libération de l'obligation de réparer présentées par la caisse au nom du fondateur



En 2013, 1 demande de libération s'est soldée par une mise à charge du fondateur d'un montant de Fr. 828.20.

3.8 Révision des comptes

Les comptes de la caisse sont contrôlés par une fiduciaire dûment mandatée par le SECO.

Annexes

3.9 Compte d'exploitation et bilan

Compte d'exploitation

DEPENSES	au 31.12.2012	au 31.12.2013
Ind. de chômage soumises à cotis.	88'936'849.45	105'579'978.75
Ind. de chômage non soumises à cotis.	383'633.60	479'310.60
Allocations familiales	1'773'209.15	2'064'067.00
Ind. en cas de réduction de l'horaire de travail	3'207'778.45	4'488'173.70
Ind. en cas d'intempéries	1'904'168.15	1'677'647.45
Ind. en cas d'insolvabilité	1'188'420.10	3'589'383.15
Frais afférents au projet	18'603'706.00	18'759'612.30
Allocations de formation	127'008.65	186'712.00
Frais de cours	2'430'854.35	2'413'545.50
Allocations d'initiation au travail	1'089'279.80	1'443'707.25
Contributions aux frais de déplacement	24'318.95	21'983.70
Contributions aux frais de séjour hebdomadaire	36'674.20	49'980.30
Frais de justice et de procédure	11'300.00	8'700.00
Frais de poursuites	20'483.70	25'966.40
Frais d'examen de la cch	528.75	1'501.70
Bonification pour risque de responsabilité	26'937.00	10'956.00
Frais d'administration	4'246'696.32	4'205'891.45
Bonus	17'432.00	15'676.00
Charges des intérêts	0.00	0.00
Amortissements divers	4'146.85	230.75
Différences d'arrondis	37.16	19.33
Autres charges	0.00	0.00
Programmes de stabilisation	12'853.65	0.00
Charges des avances Accords bilatéraux	8'748.45	0.00
TOTAL DEPENSES	124'055'064.73	145'023'043.33
RECETTES		
Produit insolvabilité	316'498.25	178'538.99
Produit stages professionnels	120'317.10	139'674.00
Remboursement d'anciennes prestations	0.00	0.00
Prestations échues	3'235.55	0.00
Produit responsabilité du fondateur	11'322.40	828.20
Cotisations AVS sur IC	4'580'751.80	5'437'459.15
Cotisations LPP sur IC	525'656.75	631'117.80
Cotisations AANP sur IC	2'352'224.85	2'781'055.60
Produit provenant de frais de justice et de procédure	100.00	150.00
Remboursement de frais de poursuite	6'301.15	10'931.85
Produit malus	0.00	0.00
Frais d'administration non agréés	0.00	0.00
Intérêts créditeurs	1'668.95	986.55
Différences d'arrondis	31.10	18.75
Produit des remboursements - général	-1'760.20	0.00
Avances du SECO	114'750'000.00	137'100'000.00
Exportation de prestations Accords bilatéraux	100'148.50	9'957.25
TOTAL RECETTES	122'766'496.20	146'290'718.14
Excédent de recettes		1'267'674.81
Excédent de dépenses	1'288'568.53	

Désignation des comptes selon la terminologie du SECO

Bilan

ACTIF	au 31.12.2012	au 31.12.2013
Caisses	770.35	824.25
Postes	17'267.14	18'663.49
Banques	538'490.00	1'875'925.70
Avances du fonds de compensation AC	0.00	0.00
Créances IC, MMT, INT, RHT et AEP	1'002'007.80	1'015'799.76
Avances servies aux bénéficiaires	20'200.25	26'465.55
Créances fondées sur l'art. 29 LACI	657'396.65	1'151'163.35
Créances indemnité en cas d'insolvabilité	3'985'884.35	5'931'436.60
Créances stages professionnels	34'577.10	26'241.40
Responsabilité du fondateur	0.00	0.00
Demandes de restitution - général	96'629.30	102'122.80
Avoir impôt anticipé	396.95	342.30
Actifs de régularisation	10'338.20	20'517.85
Machines et mobilier de bureau	16'485.00	11'022.00
Logiciels	20.00	16.00
Matériel informatique	74'108.00	46'814.00
Transformations immobilières	58'851.00	88'906.00
TOTAL ACTIF	6'513'422.09	10'316'261.05
PASSIF		
Dettes à court terme IC, MMT, INT et RHT	0.00	7'076.00
Dettes à court terme AEP	5'072.50	2'606.65
Dettes à court terme impôt à la source et assurances sociales	39.20	0.00
Dettes à court terme insolvabilité	0.00	0.00
Dettes en souffrance à court terme	0.00	1'627.70
Dettes sur provision art. 29	657'396.65	1'151'163.35
Dettes sur provision indemnité en cas d'insolvabilité	3'985'884.35	5'931'436.60
Dettes sur provision bonification risque responsabilité	207'721.15	218'311.25
Dettes sur provision stages professionnels	34'577.10	26'241.40
Dettes résultant des frais d'administration	76'643.68	161'472.33
Dettes sur provisions bonus	88'238.35	90'880.35
Passifs transitoires	24'201.85	24'123.35
Fonds de roulement	1'433'647.26	2'701'322.07
TOTAL PASSIF	6'513'422.09	10'316'261.05

Désignation des postes selon la terminologie du SECO

4 Fonds cantonal pour l'emploi (FCE)

4.1 Compte d'exploitation et bilan

Compte d'exploitation

	Au 31.12.2013		Ecart au
	Détail Fr.	Somme Fr.	compte 2012 Fr.
Charges			
En application de la loi du 23 novembre 1995 (LEMC¹)		14'601'035.87	- 950'610.29
Mesures actives fédérales relatives au marché du travail	8'177'042.00		
Participation financière aux mesures	7'800'000.00		
Participation financière aux mesures 2013	7'802'000.00		
Participation financière aux mesures 2012	-2'000.00		
Participation aux frais de cours non couverts par l'assurance-chômage	377'042.00		
Participation 2013	640'000.00		
Participation 2012	-262'958.00		
Mesures complémentaires cantonales	6'421'493.87		
Allocations cantonales d'initiation au travail	233'754.90		
Contributions cantonales aux frais de déplacement	17'300.60		
Contrats d'insertion professionnelle	5'908'438.37		
Contrats d'insertion professionnelle 2013	5'929'524.42		
Contrats d'insertion professionnelle 2012	-21'086.05		
Mesures, non subventionnées par l'assurance-chômage, servant à l'intégration	241'000.00		
Allocations de formation	-		
Mesures supplémentaires de réinsertion professionnelle	21'000.00		
Frais d'exploitation des offices régionaux de placement	2'500.00		
Frais non pris en compte par l'assurance-chômage	2'500.00		
Frais 2013	-		
Frais 2012	2'500.00		
Risque responsabilité	-		
Service industrie, commerce et travail	-		
Assurance chômage	-		
Dépenses pour tiers entièrement compensées		554'241.60	- 18'517'042.46
Institutions	554'241.60		
Organes d'exécution de la LACI au sens de l'art. 76, al. 1, let. c ²	-		
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale	554'241.60		
Frais d'administration		61'044.13	- 4'930.60
Administration et gestion	60'845.38		
Indemnisation de la logistique des mesures du marché du travail	22'643.73		
Indemnisation de la caisse publique cantonale valaisanne de chômage	38'201.65		
Software de gestion des mesures cantonales, frais d'entretien et divers	-		
Taxes, frais bancaires et divers	198.75		
Dépenses diverses			- Fr. -
Total charges		15'216'321.60	
Produits			
Financement		14'394'241.60	- 17'677'042.46
Confédération (SECO)	406'006.85		
Organes d'exécution de la LACI au sens de l'art. 76, al. 1, let. c ²	-		
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale	406'006.85		
Canton	148'234.75		
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale	148'234.75		
Alimentation	13'840'000.00		
Part canton	8'719'200.00		
Part communes	5'120'800.00		
Intérêts		6'139.00	- 2'162.00
Produits divers			- 1'969.36
Total produits		14'400'380.60	
Insuffisance de financement		-815'941.00	+ 1'791'409.53

¹LEMC : loi du 23 novembre 1995 sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs.

²soit l'autorité cantonale (Act), les ORP et la LMMT.

Bilan

	Au 31.12.2012	Au 31.12.2013		Modification de l'exercice
		Détail	Somme	
Actif	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Banque	11'708'863.45		12'674'625.05	+ 965'761.60
Comptes courants - débiteurs	56'964.70		72'540.05	+ 15'575.35
Adm. fédérale des contributions : impôt anticipé		2'284.90		
Avances aux assurés		1'000.00		
Demande de restitution		-		
Autres débiteurs		69'255.15		
Prêt au canton		-		
Investissements	1.00		1.00	-
Software de gestion des mesures cantonales		1.00		
Actifs transitoires	1'144'461.45		-	- 1'144'461.45
Contrats d'insertion professionnelle, frais de projet 2014		-		
Produits à recevoir		-		
Total actif	12'910'290.60		12'747'166.10	- 163'124.50
Passif				
Prestations à payer et créanciers divers	46'322.55		105'100.53	+ 58'777.98
Compte courant mixte SECO / Fonds cantonal	202'035.20		102'849.10	- 99'186.10
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale		102'849.10		
Provisions	404'864.76		407'460.36	+ 2'595.60
Risque responsabilité SICT/ORP		216'353.45		
Mesures cantonales spécifiques		191'106.91		
Comptes spéciaux	146'404.30		900'532.95	+ 754'128.65
Projet VS-link		142'404.50		
Projet AFOTEC		758'128.45		
Passifs transitoires	9'050'288.93		8'986'789.30	- 63'499.63
Mesures actives fédérales relatives au marché du travail		8'446'500.00		
Participation forfaitaire aux coûts de chaque mesure		7'802'000.00		
Provisions pour frais non pris en compte par l'assurance- chômage		644'500.00		
Mesures complémentaires cantonales		540'289.30		
Contrats d'insertion professionnelle		505'786.15		
Allocations d'initiation au travail		14'503.15		
Autres mesures		20'000.00		
Divers		-		
Fonds cantonal	3'060'374.86		2'244'433.86	- 815'941.00
Fonds cantonal au 31.12.2012		3'060'374.86		
Insuffisance de financement 2013 (LEMC ¹)		-815'941.00		
Total passif	12'910'290.60		12'747'166.10	- 163'124.50

¹LEMC : loi du 23 novembre 1995 sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs.

²soit l'autorité cantonale (Act), les ORP et la LMMT.

4.2 Ressources

Evolution (Art. 36 LEMC)

Année	Participation		Communes	Totaux
	Canton			
1996	Fr. 3'500'000.00	Fr. 3'500'000.00	Fr. 7'000'000.00	
1997	Fr. 4'500'000.00	Fr. 4'500'000.00	Fr. 9'000'000.00	
1998	Fr. 6'000'000.00	Fr. 6'000'000.00	Fr. 12'000'000.00	
1999	Fr. 4'500'000.00	Fr. 4'500'000.00	Fr. 9'000'000.00	
2000	Fr. 4'500'000.00	Fr. 4'500'000.00	Fr. 9'000'000.00	
2001	Fr. 3'500'000.00	Fr. 3'500'000.00	Fr. 7'000'000.00	
2002	Fr. 1'000'000.00	Fr. 1'000'000.00	Fr. 2'000'000.00	
2003	Fr. 1'250'000.00	Fr. 1'250'000.00	Fr. 2'500'000.00	
2004	Fr. 4'300'000.00	Fr. 4'300'000.00	Fr. 8'600'000.00	
2005*	Fr. 5'642'500.00	Fr. 3'607'500.00	Fr. 9'250'000.00	
2006	Fr. 7'076'000.00	Fr. 4'524'000.00	Fr. 11'600'000.00	
2007	Fr. 7'076'000.00	Fr. 4'524'000.00	Fr. 11'600'000.00	
2008**	Fr. 7'308'000.00	Fr. 4'292'000.00	Fr. 11'600'000.00	
2009	Fr. 7'308'000.00	Fr. 4'292'000.00	Fr. 11'600'000.00	
2010	Fr. 8'190'000.00	Fr. 4'810'000.00	Fr. 13'000'000.00	
2011	Fr. 8'190'000.00	Fr. 4'810'000.00	Fr. 13'000'000.00	
2013	Fr. 8'719'200.00	Fr. 5'120'800.00	Fr. 13'840'000.00	
Totaux	Fr. 92'559'700.00	Fr. 69'030'300.00	Fr. 161'590'000.00	

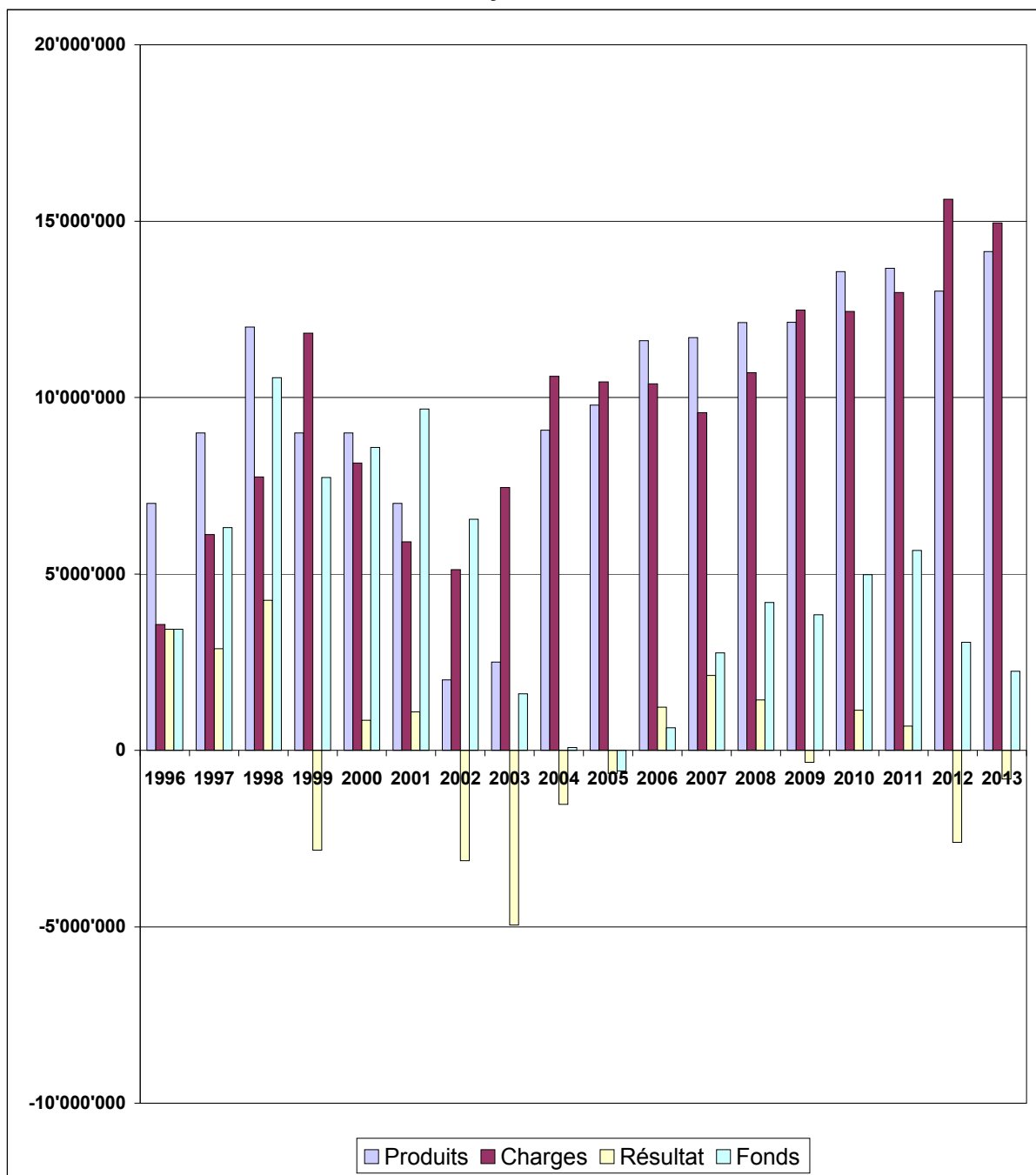
* 61% canton / 39% communes selon la loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2005.

** 63% canton / 37% communes selon modification de l'art. 3 de cette même loi, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008.

Résultat annuel et situation finale

Année	Montant
1996	Fr. 3'431'631.28
1997	Fr. 2'880'998.62
1998	Fr. 4'250'341.06
1999	Fr. -2'825'574.49
2000	Fr. 851'082.81
2001	Fr. 1'089'395.02
2002	Fr. -3'123'478.92
2003	Fr. -4'950'302.80
2004	Fr. -1'528'161.88
2005	Fr. -657'152.19
2006	Fr. 1'220'968.00
2007	Fr. 2'122'526.51
2008	Fr. 1'425'634.92
2009	Fr. -340'996.05
2010	Fr. 1'133'951.83
2011	Fr. 686'861.67
2012	Fr. -2'607'350.53
2013	Fr. -815'941.00
Total	Fr. 2'244'433.86

Synthèse

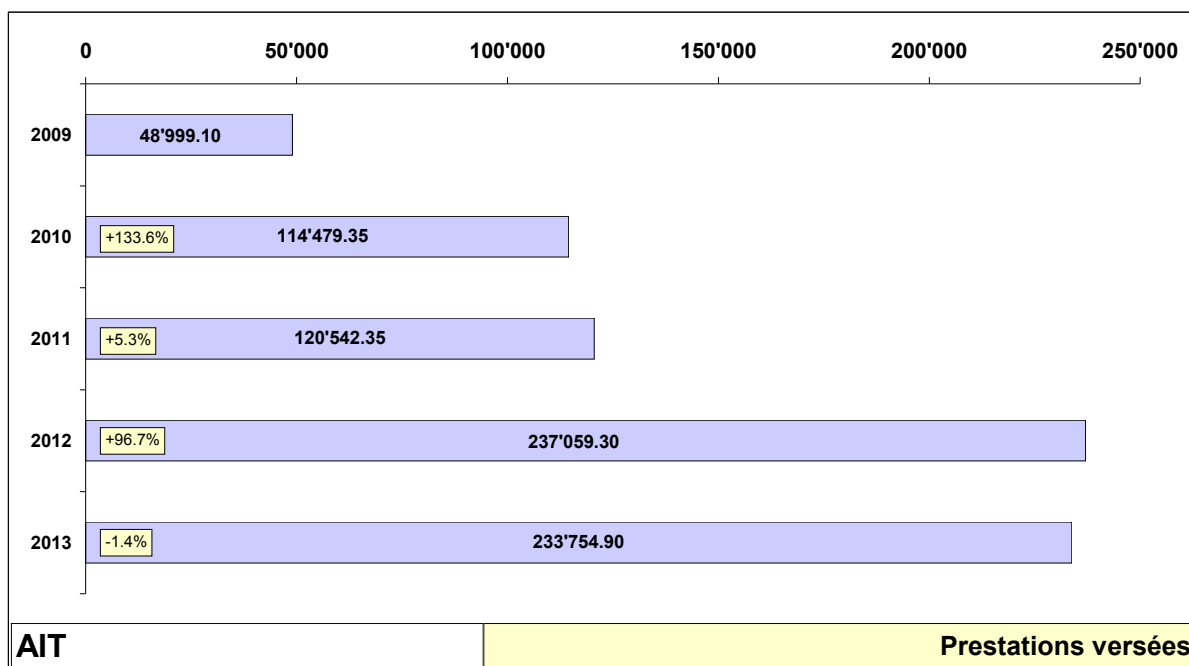


4.3 Mesures complémentaires cantonales

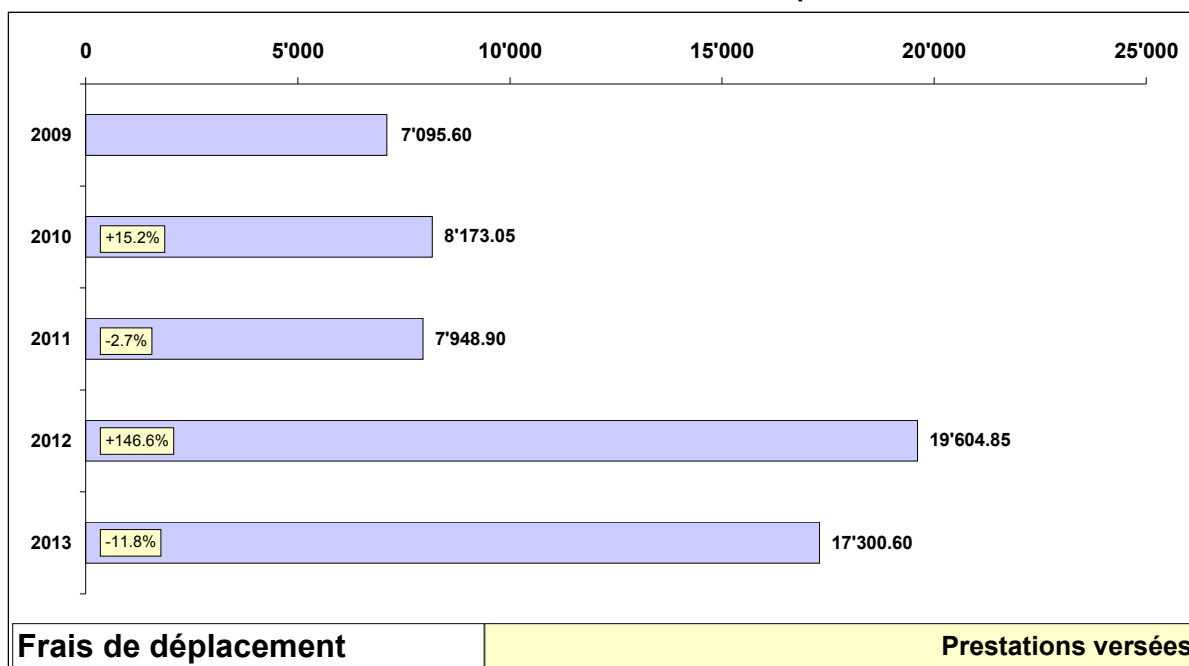
	Comparaison			
	Budget Montant	Boucllement Montant	Différences Montant %	
Mesures complémentaires cantonales				
Allocations cantonales d'initiation au travail	Fr. 300'000.00	Fr. 233'754.90	Fr. -66'245.10	-22.082%
Contributions cantonales aux frais de déplacement	Fr. 20'000.00	Fr. 17'300.60	Fr. -2'699.40	-13.497%
Contrats d'insertion professionnelle	Fr. 6'500'000.00	Fr. 5'929'524.42	Fr. -570'475.58	-8.777%
Mesures, non subventionnées par l'assurance-chômage, servant à l'intégration	Fr. 980'000.00	Fr. 241'000.00	Fr. -739'000.00	-75.408%
Mesures supplémentaires de réinsertion professionnelle	Fr. 50'000.00	Fr. 21'000.00	Fr. -29'000.00	-58.000%
Totaux	Fr. 7'850'000.00	Fr. 6'442'579.92	Fr. -1'407'420.08	-17.929%

Evolution des mesures

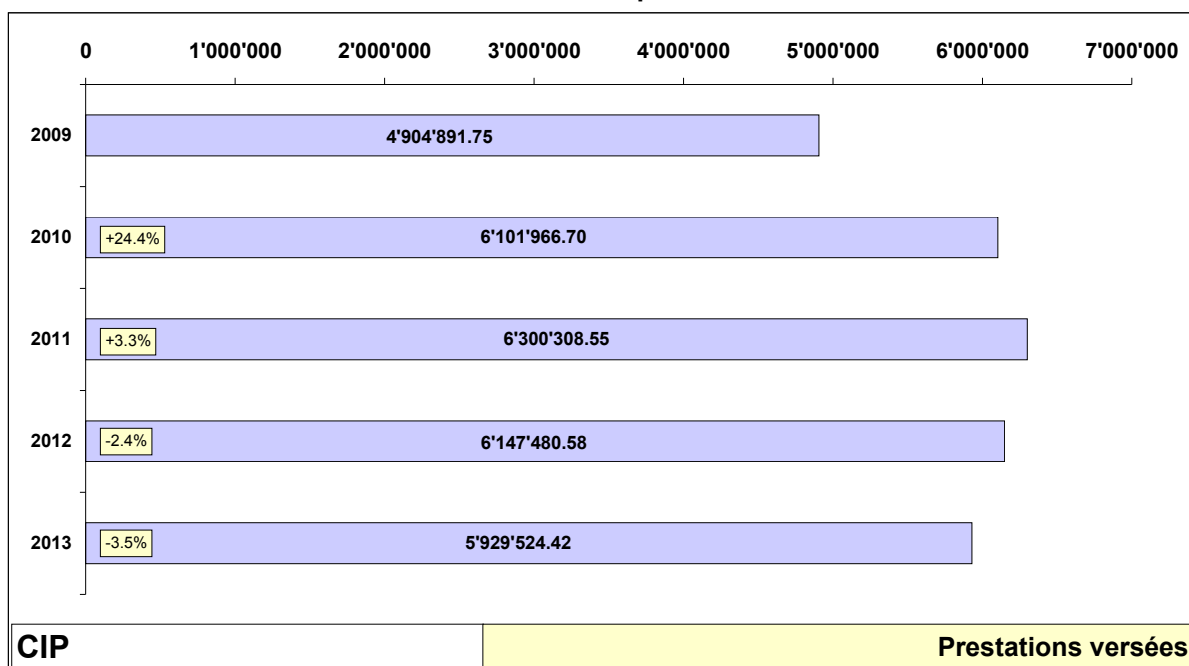
Allocations cantonales d'initiation au travail



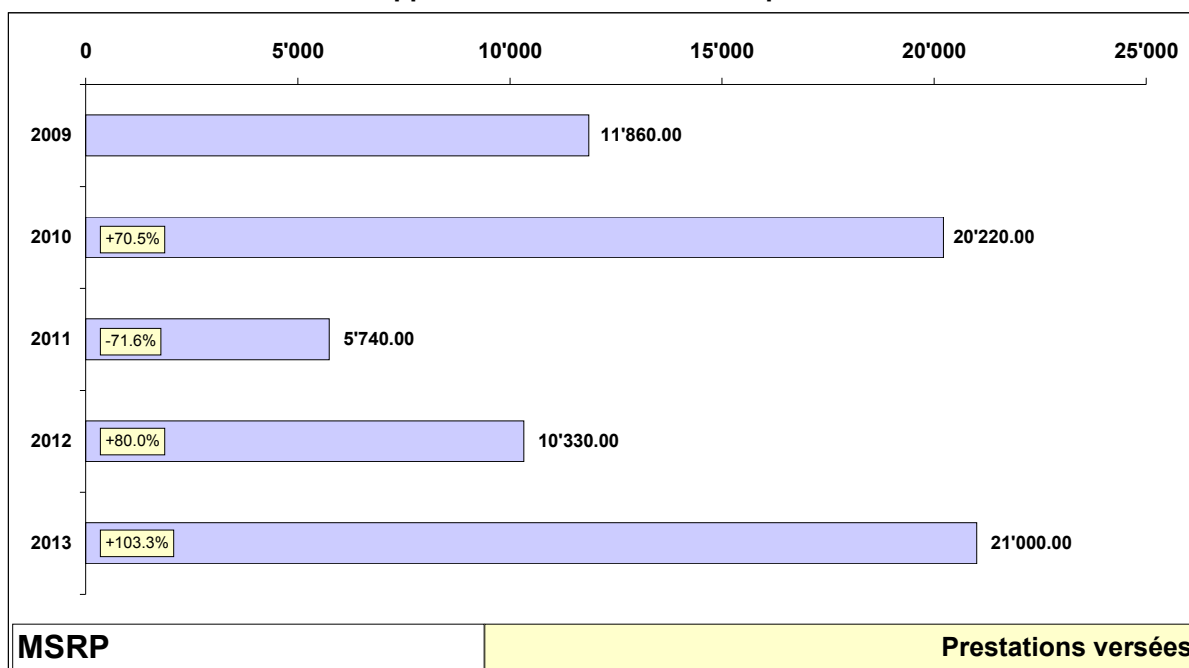
Contributions cantonales aux frais de déplacement



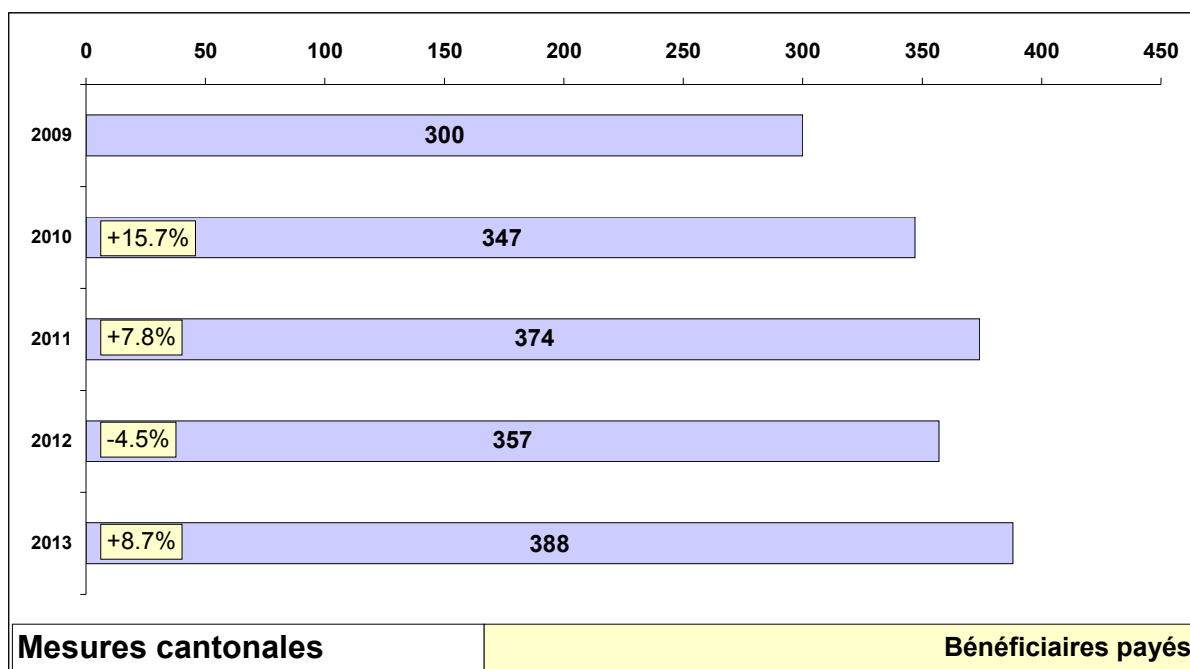
Contrats d'insertion professionnelle



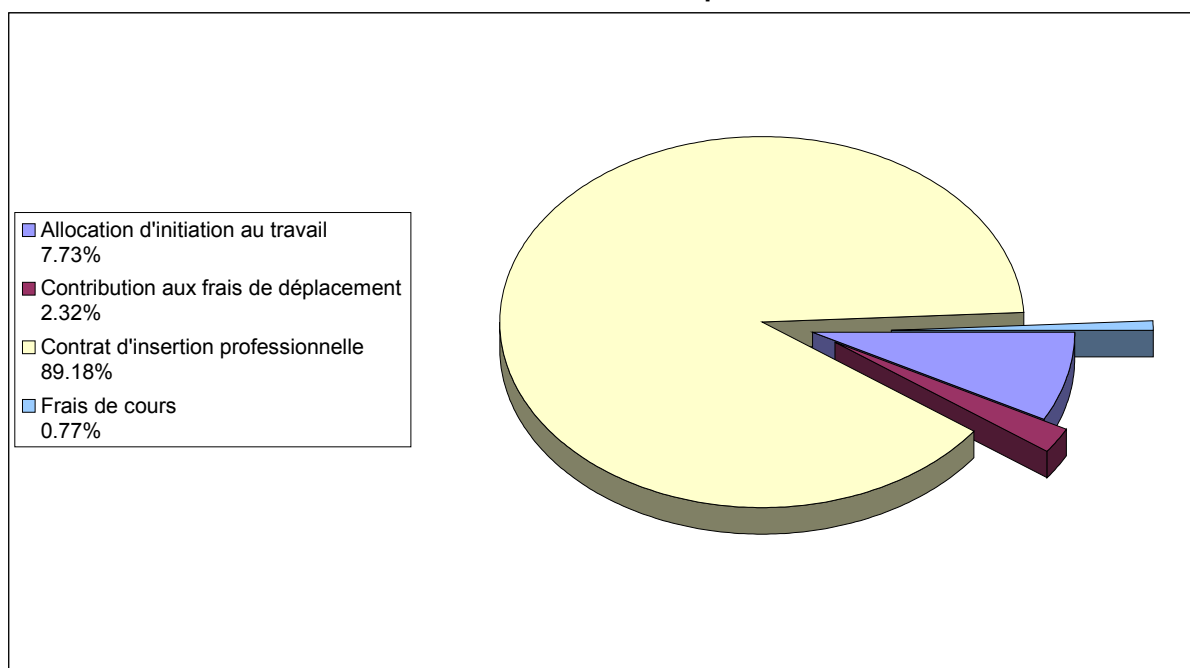
Mesures supplémentaires de réinsertion professionnelle



Nombre de bénéficiaires de mesures



Nombre de bénéficiaires par mesure



4.4 Administration

Au terme de l'art. 36 LEMC, le FCE est un fonds spécial de financement au sens de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton. Il est alimenté par l'Etat et les communes conformément aux dispositions de la loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socioprofessionnelle. Le Grand Conseil arrête lors de la fixation du budget de l'Etat le montant global affecté au FCE pour l'exercice à venir.

La caisse gère le FCE depuis le 1^{er} novembre 1992 et est rémunérée pour ce travail selon le système des imputations.

Pour les paiements exécutés en faveur de mesures analogues à celles prévues par le droit fédéral, ainsi que pour la gestion comptable, le FCE dispose d'un logiciel informatique spécifique.

L'intégration de la gestion et des contrôles administratifs du FCE dans la caisse permet un rapport qualité/coût très favorable car la caisse utilise son expérience au niveau fédéral également au service du canton.

4.5 Surveillance

Les dispositions de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF) sont applicables.

4.6 Révision des comptes

Les comptes du FCE sont contrôlés par l'inspection cantonale des finances.

5 GETAC

5.1 Compte d'exploitation et bilan

Compte d'exploitation

	Au 31.12.2013		Ecart au compte 2012
	Détail Fr.	Somme Fr.	
Charges			
Mesures de placement			
Mesures fédérales		640'728.85	+ 16'275.25
Frais de cours	4'725.00		
Frais divers	-		
Mesures cantonales	636'003.85		
Salaire brut et charges sociales	634'923.85		
Frais de cours	1'080.00		
Frais divers	-		
Frais d'administration		574'565.80	+ 90'600.25
Salaire brut et charges sociales	481'682.85		
Location	38'629.80		
Matériel de bureau	7'807.50		
Assurances	1'831.55		
Déplacements	4'408.50		
Formation	1'181.90		
Frais d'envoi et téléphonie	4'936.95		
Immobilisations : acquisition et amortissement	30'602.45		
Frais de maintenance	1'940.40		
Taxes, frais bancaires et divers	1'543.90		
Frais de relations publiques	-		
Total charges		1'215'294.65	
Produits			
Financement		1'209'370.45	+ 104'942.95
Confédération (SECO)	410'731.85		
Coûts afférents au projet	410'731.85		
Canton (Fonds cantonal pour l'emploi)	784'238.60		
Coûts afférents au projet	289'343.35		
Mesures cantonales : versement du salaire net	494'895.25		
Communes (Centres Médicaux Sociaux)	14'400.00		
Frais d'organisation de mesure LIAS	14'400.00		
Intérêts		69.20	- 7.45
Produits divers		5'855.00	+ 1'940.00
Total produits		1'215'294.65	

Bilan

	Au 31.12.2012	Au 31.12.2013		Modification de l'exercice
		Détail	Somme	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Actif				
Caisse	-		-	-
Comptes courants - débiteurs	202'835.20		105'547.10	- 97'288.10
Demandes de restitution - général		2'698.00		
c/c auprès du fonds cantonal pour l'emploi		102'824.90		
Avoir impôt anticipé		24.20		
Actifs de régularisation	126'231.65		140'674.30	+ 14'442.65
Immobilisations	56.00		13'375.10	+ 13'319.10
Total actif	329'122.85		259'596.50	- 69'526.35
Passif				
Créanciers	69'142.90		79'888.50	+ 10'745.60
Comptes de passage	56.00		13'375.10	+ 13'319.10
Passifs transitoires	259'923.95		166'332.90	- 93'591.05
Total passif	329'122.85		259'596.50	- 69'526.35

5.2 Mission

Dans le cadre de la LACI, de la LEMC et de la Loi sur l'intégration et l'aide sociale (LIAS), GETAC est un organisateur de mesures actives du marché du travail proposant différentes prestations pour les demandeurs d'emploi. En collaboration avec les ORP du Valais, GETAC a pour mission de rechercher, mettre sur pied et développer des emplois temporaires auprès des différents services et institutions de l'administration cantonale valaisanne. Les participants peuvent ainsi bénéficier, entre autres, d'une expérience professionnelle supplémentaire, d'un réseau de contacts élargi et, qui plus est, de différentes journées d'orientation/formation/information en lien avec le marché du travail. Leur parcours se voit agrémenté d'une plus-value et d'une référence de qualité quant à leurs démarches de recherches d'emploi. Le mandat de GETAC, en application des directives du SECO, consiste donc à contribuer au placement fixe des assurés dans les meilleurs délais.

5.3 Types de mesures

GETAC est amené à proposer différents contrats aux demandeurs d'emploi :

- **Mesures fédérales**
 - Emploi temporaire (ET) destiné aux personnes avec expérience professionnelle, bénéficiant des prestations de l'assurance-chômage.
 - Stage professionnel (SP) essentiellement destiné à des personnes n'ayant pas ou peu d'expérience ou souhaitant s'enrichir d'une activité différente.
- **Mesures cantonales**
 - Programme de qualification (PQF) destiné aux personnes ayant épuisé leur droit aux prestations de l'assurance-chômage ou exercé une activité indépendante.
- **Mesures LIAS** destinées aux personnes issues des services sociaux.

5.4 Activité principale du coordinateur, le placement

GETAC effectue des placements individualisés pour chaque assuré. Pour ce faire, le coordinateur définit, suite à un entretien avec l'assuré et en collaboration avec les ORP, des objectifs visant à mieux cibler ces placements (par le biais d'un formulaire intitulé "accord d'objectifs"). GETAC garantit ainsi la mise à profit d'un savoir déjà acquis, l'apprentissage de nouvelles connaissances, le maintien d'un rythme de travail, l'augmentation de la confiance en soi et l'utilisation judicieuse de la référence de cette activité pour les recherches d'emploi à venir. L'objectif fondamental de GETAC est et reste la réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Cette tâche ne peut être menée à bien qu'avec la collaboration des ORP et de tous les services de l'administration cantonale.

5.5 Types de postes proposés

La collaboration avec les services cantonaux permet d'offrir aux participants une palette d'activités intéressantes et variées. En fonction du profil des assurés et de leurs compétences, GETAC effectue, dans la mesure du possible, des placements "sur mesure" et aussi diversifiés que possible (domaines administratif, scientifique, économique, technique, social, culturel, etc.), tout en veillant à apporter un enrichissement au parcours des demandeurs d'emploi.

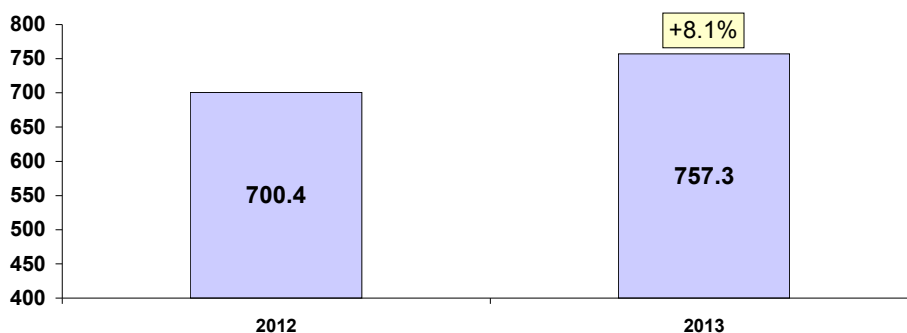
5.6 Suivi et encadrement

GETAC établit des évaluations en présence des assurés et des responsables d'encadrement. Ces bilans sont transmis, sous forme de rapports, aux conseillers ORP. Ils visent à évaluer les objectifs fixés en début d'activité, à rendre compte de l'expérience acquise par l'assuré et - si nécessaire - à réajuster cette mesure. Les suivis sont composés d'un bilan intermédiaire et d'un bilan final. De plus, à tout moment, l'assuré a la possibilité de solliciter son coordinateur pour d'éventuels conseils ou questions.

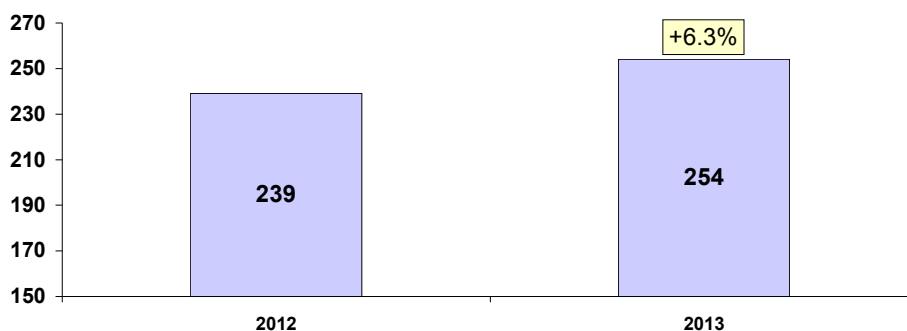
5.7 Comparaison avec les années précédentes

	2012	2013
Mois réalisés	700.4	757.3
Placements	239	254
Durée	2.93	2.98

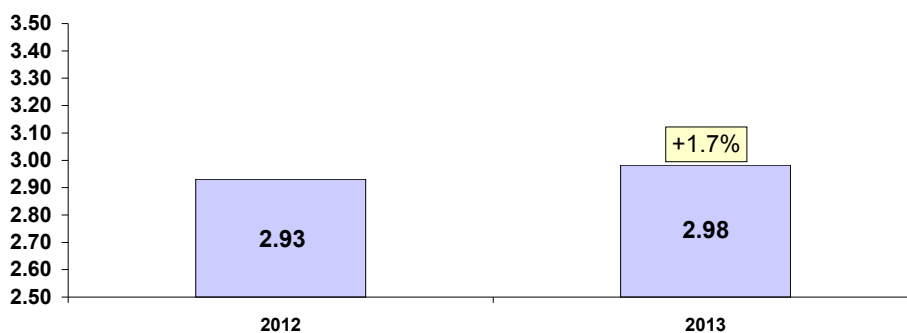
Mois réalisés



Placements réalisés



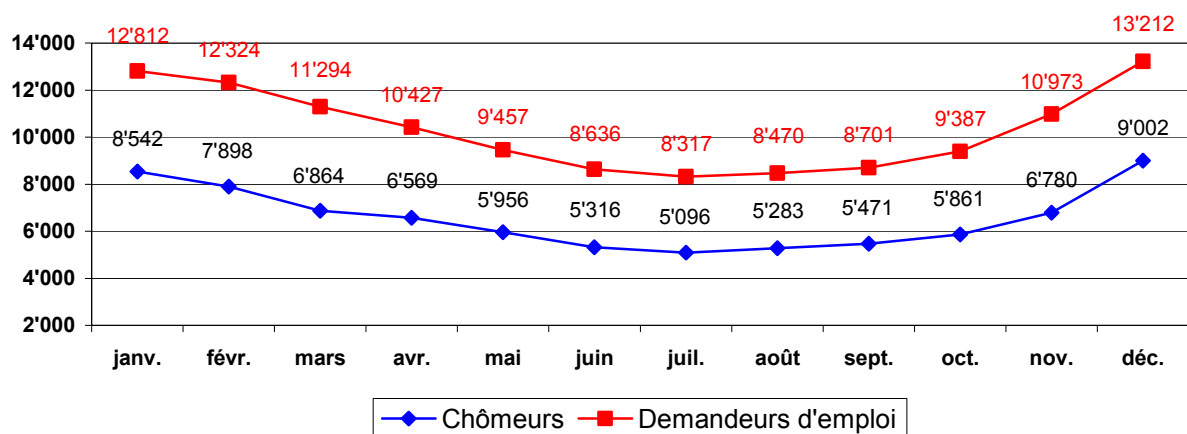
Durée moyenne



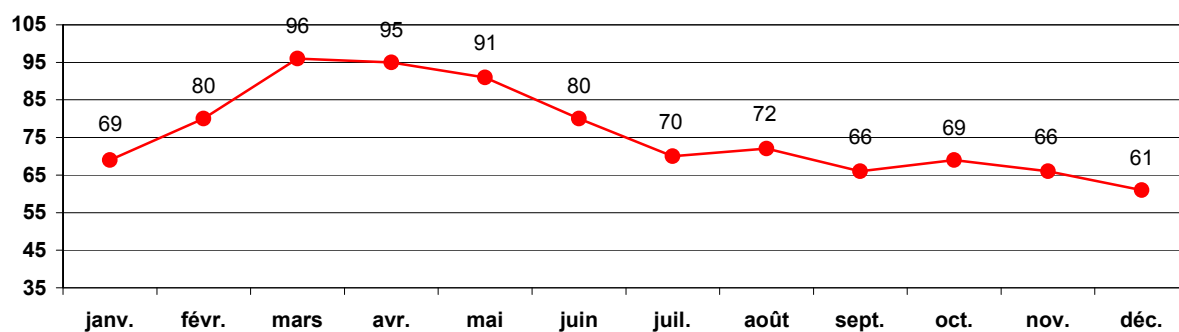
En 2013, GETAC a réalisé 254 contrats pour 757.3 mois. Les deux premiers graphiques illustrent une hausse marquée par rapport à l'année 2012 du nombre de mois réalisés et de placements réalisés.

Quant à la durée moyenne d'une mesure, celle-ci s'élève à 2.98 mois en 2013, situation légèrement plus élevée par rapport à celle de 2012.

Evolution du nombre de chômeurs et de demandeurs d'emploi en Valais



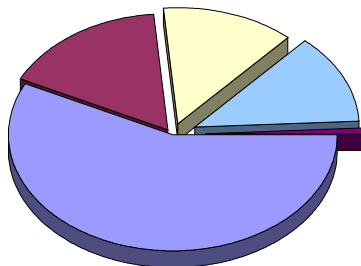
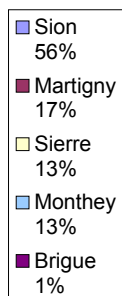
Evolution du nombre de personnes en activité chez GETAC



En moyenne annuelle, le chômage valaisan est passé de 3.5% en 2012 à 4% en 2013.

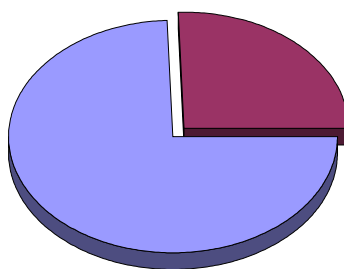
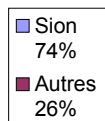
Durant l'année 2013, la fréquentation moyenne s'est élevée à 76 participants contre 69 l'année précédente, soit 10% de hausse.

**Attribution des mandats :
Proportion par ORP**



Sion	145
Martigny	42
Sierre	33
Monthey	32
Brigue	2

**Réalisation des placements :
Proportion entre les régions**



Analyse des résultats

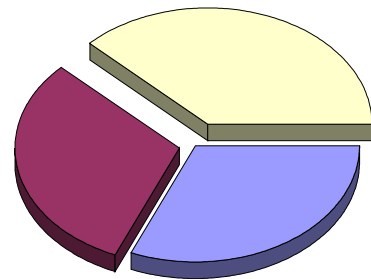
Les graphiques présentés ci-dessous démontrent que :

- 31.50% des 254 participants enregistrés en 2013 ont retrouvé un emploi durant leur mesure.

Parmi ces 31.50% (80 participants) ayant retrouvé un emploi, 33% (26 participants) ont été engagés au sein de l'administration cantonale (tous contrats confondus).

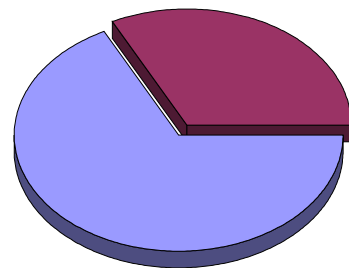
Résultat global

■ Suivis d'une reprise d'activité 80 placements - 31.50%
■ Non suivis d'une reprise d'activité 78 placements - 30.71%
■ Chevauchements sur l'année suivante, renouvellements, divers 96 placements - 37.79%



Types de reprises d'activité

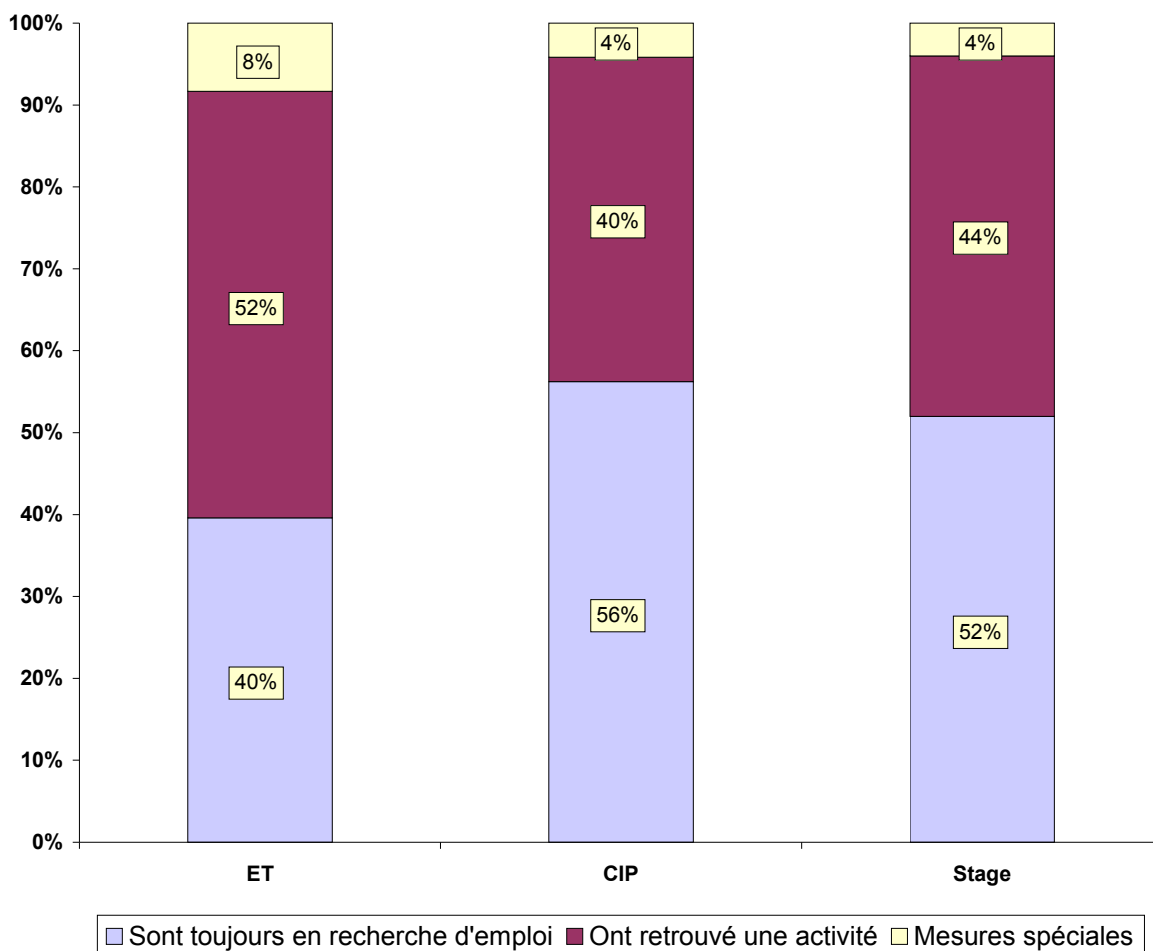
■ Reprise d'une activité dans l'économie 67%
■ Engagé dans l'administration 33%



- De plus, et pour mémoire, GETAC a traité pas moins de 456 dossiers en 2013, dont 204 n'ont pas pu se concrétiser, soit 45%.

62 dossiers demeurent en cours de gestion (renouvellements et chevauchements).

5.8 Résultat global des mesures par type de contrats

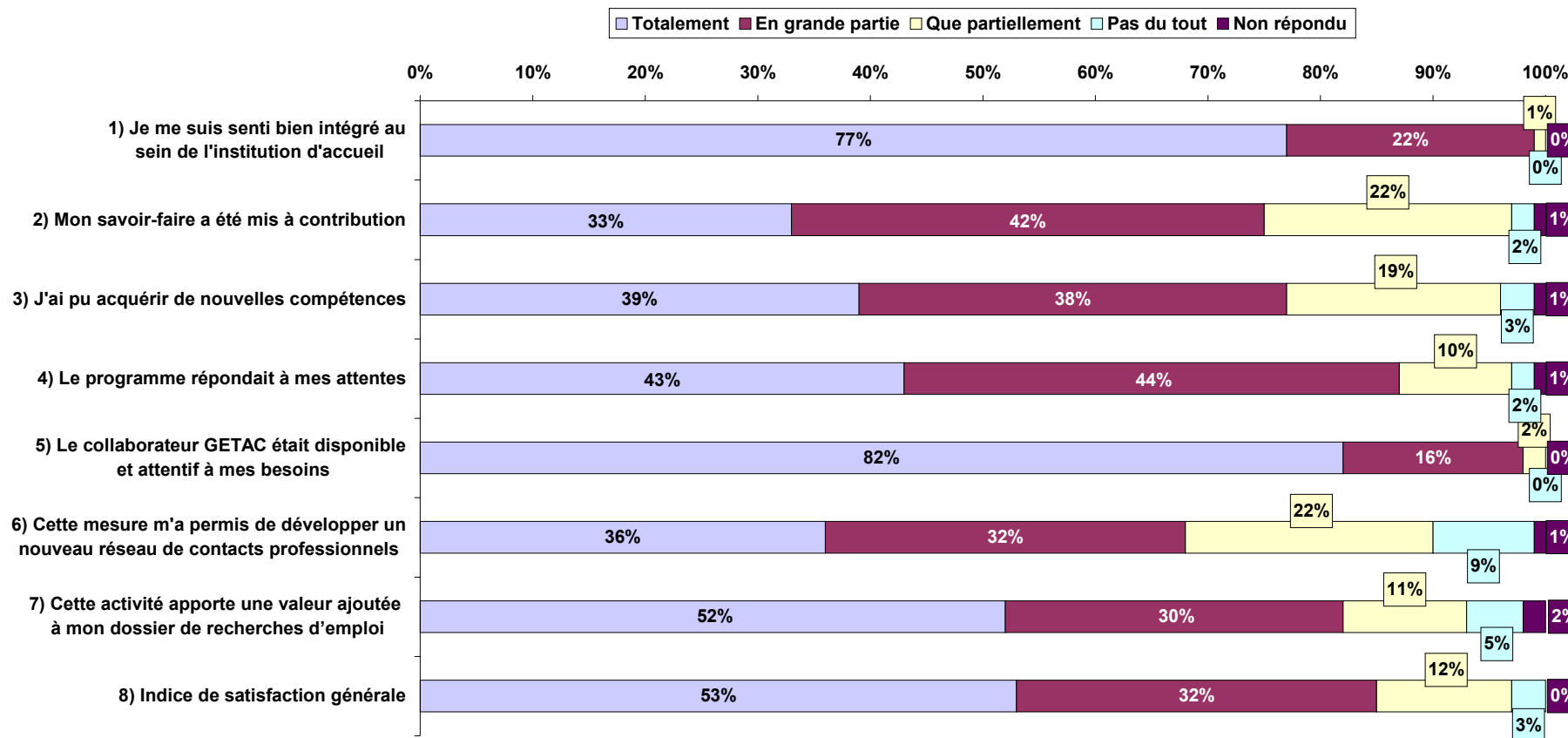


En 2013, 52% des participants aux ET ont retrouvé un emploi en cours de mesure.

Les bénéficiaires de CIP (40%) se situent en-dessous du pourcentage réalisé l'année précédente (47%). Enfin, le taux d'insertion des stagiaires est en recul (44% contre 50% en 2012).

Quant au taux de réinsertion moyen, il s'élève à 45% (50% en 2012).

5.9 Résultat du sondage



Ce graphique résulte d'un sondage effectué auprès des participants GETAC durant l'année 2013. 81% des 157 personnes interrogées y ont donné suite.

A relever plus particulièrement, le pourcentage élevé d'"en grande partie" et "totalement", en lien avec la disponibilité du coordinateur GETAC (98%) et l'intégration au sein du service de l'Etat du Valais (99%). Quant au pourcentage relatif aux attentes des assurés, il s'élève à 87% et celui en lien avec l'indice de satisfaction générale à 85%.

5.10 Surveillance

La Confédération, via le canton par la LMMT, respectivement l'inspection des finances, exerce la surveillance.

5.11 Révision des comptes

Les comptes de GETAC sont contrôlés par l'inspection cantonale des finances.